

### III

#### LES DEUX TROPHEES

La guerre civile donne son fruit, la ruine. Des deux cotes on demolit Paris avec acharnement. Versailles bombarde l'Arc de l'Etoile, pendant que la Commune juge et condamne la Colonne.

Victor Hugo essaye d'arreter les destructeurs. Il publie les *Deux Trophees*.

Peuple, ce siecle a vu tes travaux surhumains,  
Il t'a vu repetrir l'Europe dans tes mains.  
Tu montras le neant du sceptre et des couronnes  
Par ta facon de faire et defaire des trones;  
A chacun de tes pas tout croissait d'un degre;  
Tu marchais, tu faisais sur le globe effare  
Un ensemencement formidable d'idees;  
Tes legions etaient les vagues debordees  
Du progres s'elevant de sommets en sommets;  
La Revolution te guidait; tu semais  
Danton en Allemagne et Voltaire en Espagne;  
Ta gloire, o peuple, avait l'aurore pour compagne,  
Et le jour se levait partout ou tu passais;  
Comme on a dit les grecs on disait les francais;  
Tu detruisais le mal, l'enfer, l'erreur, le vice,  
Ici le moyen age et la le saint-office;  
Superbe, tu luttais contre tout ce qui nuit;  
Ta clarte grandissante engloutissait la nuit;  
Toute la terre etait a tes rayons melee;  
Tandis que tu montais dans ta voie etoilee,  
Les hommes t'admiraient, meme dans tes revers;  
Parfois tu t'envolais planant; et l'univers,  
Vingt ans, du Tage a l'Elbe et du Nil a l'Adige,  
Fut la face eblouie et tu fus le prodige;  
Et tout disparaissait, Histoire, souviens-t'en,  
Meme le chef geant, sous le peuple titan.

De la deux monuments eleves a ta gloire,  
Le pilier de puissance et l'arche de victoire,

Qui tous deux sont toi-meme, o peuple souverain,  
L'un etant de granit et l'autre etant d'airain.

Penser qu'on fut vainqueur autrefois est utile.  
Oh! ces deux monuments, que craint l'Europe hostile,  
Comme on va les garder, et comme nuit et jour  
On va veiller sur eux avec un sombre amour!  
Ah! c'est presque un vengeur qu'un temoin d'un autre age!

Nous les attesterons tous deux, nous qu'on outrage;  
Nous puiserons en eux l'ardeur de chatier.  
Sur ce hautain metal et sur ce marbre altier,  
Oh! comme on cherchera d'un oeil melancolique  
Tous ces fiers veterans, fils de la republique!  
Car l'heure de la chute est l'heure de l'orgueil;  
Car la defaite augmente, aux yeux du peuple en deuil,  
Le resplendissement farouche des trophées;  
Les ames de leur feu se sentent rechauffees;  
La vision des grands est salubre aux petits.  
Nous eterniserons ces monuments, batis  
Par les morts dont survit l'oeuvre extraordinaire;  
Ces morts puissants jadis passaient dans le tonnerre,  
Et de leur marche encore on entend les eclats,  
Et les pales vivants d'a present sont, hélas,  
Moins qu'eux dans la lumiere et plus qu'eux dans la tombe.

Ecoutez, c'est la pioche! écoutez, c'est la bombe!  
Qui donc fait bombarder? qui donc fait demolir?  
Vous!

\* \* \* \* \*

Le penseur fremit, pareil au vieux roi Lear  
Qui parle a la tempete et lui fait des reproches.  
Quels signes effrayants! d'affreux jours sont-ils proches?  
Est-ce que l'avenir peut etre assassine?  
Est-ce qu'un siecle meurt quand l'autre n'est pas ne?  
Vertige! de qui donc Paris est-il la proie?  
Un pouvoir le mutile, un autre le foudroie.  
Ainsi deux ouragans luttent au Sahara.  
C'est a qui frappera, c'est a qui detruira.

Peuple, ces deux chaos ont tort; je blame ensemble  
Le firmament qui tonne et la terre qui tremble.

\* \* \* \* \*

Soit. De ces deux pouvoirs, dont la colere croit,  
L'un a pour lui la loi, l'autre a pour lui le droit;  
Versaille a la paroisse et Paris la commune;  
Mais sur eux, au-dessus de tous, la France est une!  
Et d'ailleurs, quand il faut l'un sur l'autre pleurer,  
Est-ce bien le moment de s'entre-devorer,  
Et l'heure pour la lutte est-elle bien choisie?  
O fratricide! Ici toute la frenesie  
Des canons, des mortiers, des mitrailles; et la  
Le vandalisme; ici Charybde, et la Scylla.  
Peuple, ils sont deux. Broyant tes splendeurs etouffees,  
Chacun ote a ta gloire un de tes deux trophées;  
Nous vivons dans des temps sinistres et nouveaux,  
Et de ces deux pouvoirs etrangement rivaux  
Par qui le marteau frappe et l'obus tourbillonne,  
L'un prend l'Arc de Triomphe et l'autre la Colonne!

\* \* \* \* \*

Mais c'est la France!—Quoi, francais, nous renversons  
Ce qui reste debout sur les noirs horizons!  
La grande France est la! Qu'importe Bonaparte!  
Est-ce qu'on voit un roi quand on regarde Sparte?  
Otez Napoleon, le peuple reparait.  
Abattez l'arbre, mais respectez la foret.  
Tous ces grands combattants, tournant sur ces spirales,  
Peuplant les champs, les tours, les barques amirales,  
Franchissant murs et ponts, fosses, fleuves, marais,  
C'est la France montant a l'assaut du progres.  
Justice! otez de la Cesar, mettez-y Rome!  
Qu'on voie a cette cime un peuple et non un homme!  
Condensez en statue au sommet du pilier  
Cette foule en qui vit ce Paris chevalier,  
Vengeur des droits, vainqueur du mensonge feroce!  
Que le fourmillement aboutisse au colosse!

Faites cette statue en un si pur metal  
Qu'on n'y sente plus rien d'obscur ni de fatal;  
Incarnez-y la foule, incarnez-y l'elite;  
Et que ce geant Peuple, et que ce grand stylite  
Du lointain ideal eclaire le chemin,  
Et qu'il ait au front l'astre et l'epee a la main!

Respect a nos soldats! Rien n'egalait leurs tailles;  
La Revolution gronde en leurs cent batailles;  
La Marseillaise, effroi du vieux monde obscurci,  
S'est faite pierre la, s'est faite bronze ici;  
De ces deux monuments sort un cri: Delivrance!

\* \* \* \* \*

Quoi! de nos propres mains nous achevons la France!  
Quoi! c'est nous qui faisons cela! nous nous jetons  
Sur ce double trophée envie des teutons,  
Torche et massue aux poings, tous a la fois, en foule!  
C'est sous nos propres coups que notre gloire croule!  
Nous la brisons, d'en haut, d'en bas, de pres, de loin,  
Toujours, partout, avec la Prusse pour temoin!  
Ils sont la, ceux a qui fut livree et vendue  
Ton invincible epee, o patrie eperdue!  
Ils sont la, ceux par qui tomba l'homme de Ham!  
C'est devant Reichshoffen qu'on efface Wagram!  
Marengo rature, c'est Waterloo qui reste.  
La page altiere meurt sous la page funeste;  
Ce qui souille survit a ce qui rayonna;

Et, pour garder Forbach, on supprime Iena!  
Mac-Mahon fait de loin pleuvoir une rafale  
De feu, de fer, de plomb, sur l'arche triomphale.  
Honte! un drapeau tudesque etend sur nous ses plis,  
Et regarde Sedan souffleter Austerlitz!  
Ou sont les Charentons, France? ou sont les Bicetres?  
Est-ce qu'ils ne vont pas se lever, les ancetres,  
Ces dompteurs de Brunswick, de Cobourg, de Bouille,  
Terribles, secouant leur vieux sabre rouille,  
Cherchant au ciel la grande aurore evanouie?

Est-ce que ce n'est pas une chose inouïe  
Qu'ils soient violemment de l'histoire chassés,  
Eux qui se prodiguaient sans jamais dire: assez!  
Eux qui tinrent le pape et les rois, l'ombre noire  
Et le passe, captifs et cernés dans leur gloire,  
Eux qui de l'ancien monde avaient fait le blocus,  
Eux les pères vainqueurs, par nous les fils vaincus!

Helas! ce dernier coup, après tant de misères,  
Et la paix incurable ou saignent deux ulcères,  
Et tous ces vains combats, Avron, Bourget, l'Hay!  
Après Strasbourg brûlée! après Paris trahi!  
La France n'est donc pas encore assez tuée?

Si la Prusse, à l'orgueil sauvage habituée,  
Voyant ses noirs drapeaux enflés par l'aquilon,  
Si la Prusse, tenant Paris sous son talon,  
Nous eut crié:—Je veux que vos gloires s'enfuient.  
Français, vous avez la deux restes qui m'ennuient,  
Ce pilastre d'airain, cet arc de pierre; il faut  
M'en délivrer; ici, dressez un échafaud,  
La, braquez des canons; ce soin sera le votre;  
Vous démolirez l'un, vous mitraillerez l'autre.  
Je l'ordonne.—O fureur! comme on eut dit: Souffrons!  
Luttons! c'est trop! ceci passe tous les affronts!  
Plutôt mourir cent fois! nos morts seront nos fêtes!  
Comme on eut dit: Jamais! Jamais!

—Et vous le faites!

Bruxelles, 6 mai 1871.

#### **IV**

#### **A MM. MEURICE ET VACQUERIE**

La lettre suivante, qui n'a pu paraître sous la Commune par des raisons que tout le monde sait, trouve naturellement sa place ici, à sa date:

Bruxelles, 28 avril.

Chers amis,

Nous traversons une crise.

Vous me demandez toute ma pensée, je pourrais me borner à ce seul mot: c'est la votre.

Ce qui me frappe, c'est à quel point nous sommes d'accord. Le public m'attribue dans le *Rappel* une participation que je n'ai pas, et m'en croit, sinon le rédacteur, du moins l'inspirateur; vous savez mieux que personne à quel point j'ai dit la vérité quand j'ai écrit dans vos colonnes même que j'étais un simple lecteur du *Rappel* et rien de plus. Eh bien, cette erreur du public a sa raison d'être. Il y a, au fond, entre votre pensée et la mienne, entre votre appréciation et la mienne, entre votre conscience et la mienne, identité presque absolue. Permettez-moi de le constater et de m'en applaudir. Ainsi, dans l'heure décisive où nous sommes, heure qui, si elle finit mal, pourrait être irréparable, vous avez une pensée dominante que vous dites chaque matin dans le *Rappel*, la conciliation. Or, ce que vous écrivez à Paris, je le pense à Bruxelles. La fin de la crise serait dans ce simple accès de sagesse: concessions mutuelles. Alors le dénouement serait pacifique. Autrement il y aura guerre à outrance. On n'est pas quitte avec un problème parce qu'on a saisi la solution.

J'écrivais en avril 1869 les deux mots qui resoudraient les complications d'avril 1871, et j'ajoute toutes les complications.

Ces deux mots, vous vous en souvenez, sont: Conciliation et Réconciliation. Le premier pour les idées, le second pour les hommes.

Le salut serait là.

Comme vous je suis pour la Commune en principe, et contre la Commune dans l'application.

Certes le droit de Paris est patent. Paris est une commune, la plus nécessaire de toutes, comme la plus illustre. Paris commune est la résultante de la France république. Comment! Londres est une commune, et Paris n'en serait pas une! Londres, sous l'oligarchie, existe, et Paris, sous la démocratie, n'existerait pas! La cité de Londres a de tels droits qu'elle arrête tout net devant sa porte le roi d'Angleterre. Au Temple-Bar le roi finit et le peuple commence. La porte se ferme, et le roi n'entre qu'en payant l'amende. La monarchie respecte Londres, et la république violerait Paris! Énoncer de telles choses suffit; n'insistons pas. Paris est de droit commune, comme la France est de droit république, comme je suis de droit citoyen. La vraie définition de la république, la voici: moi souverain de moi. C'est ce qui fait qu'elle ne dépend pas d'un vote. Elle est de droit naturel, et le droit naturel ne se met pas aux voix. Or une ville a un moi comme un individu; et Paris, parmi toutes les villes, a un moi suprême.

C'est ce moi supreme qui s'affirme par la Commune. L'Assemblée n'a pas plus la faculté d'oter a Paris la Commune que la Commune n'a la faculté d'oter a la France l'Assemblée.

Donc aucun des deux termes ne pouvant exclure l'autre, il s'ensuit cette nécessité rigoureuse, absolue, logique: s'entendre.

Le moi national prend cette forme, la république; le moi local prend cette forme, la commune; le moi individuel prend cette forme, la liberté.

Mon moi n'est complet et je ne suis citoyen qu'a cette triple condition: la liberté dans ma personne, la commune dans mon domicile, la république dans ma patrie.

Est-ce clair?

Le droit de Paris de se déclarer Commune est incontestable.

Mais a côté du droit, il y a l'opportunité.

Ici apparaît la vraie question.

Faire éclater un conflit a une pareille heure! la guerre civile après la guerre étrangère!  
Ne pas même attendre que les ennemis soient partis! amuser la nation victorieuse du suicide de la nation vaincue! donner a la Prusse, a cet empire, a cet empereur, ce spectacle, un cirque de bêtes s'entre-devorant, et que ce cirque soit la France!

En dehors de toute appréciation politique, et avant d'examiner qui a tort et qui a raison, c'est là le crime du 18 mars.

Le moment choisi est épouvantable.

Mais ce moment a-t-il été choisi?

Choisi par qui?

Qui a fait le 18 mars?

Examinons.

Est-ce la Commune?

Non. Elle n'existait pas.

Est-ce le comité central?

Non. Il a saisi l'occasion, il ne l'a pas créée.

Qui donc a fait le 18 mars?

C'est l'Assemblée; ou pour mieux dire la majorité.

Circonstance atténuante: elle ne l'a pas fait exprès.

La majorité et son gouvernement voulaient simplement enlever les canons de Montmartre. Petit motif pour un si grand risque.

Soit. Enlever les canons de Montmartre.

C'était l'idée; comment s'y est-on pris?

Adroitement.

Montmartre dort. On envoie la nuit des soldats saisir les canons. Les canons pris, on s'aperçoit qu'il faut les emmener. Pour cela il faut des chevaux. Combien? Mille. Mille chevaux! ou les trouver? On n'a pas songé à cela. Que faire? On les envoie chercher, le temps passe, le jour vient, Montmartre se réveille; le peuple accourt et veut ses canons; il commençait à n'y plus songer, mais puisqu'on les lui prend il les réclame; les soldats cèdent, les canons sont repris, une insurrection éclate, une révolution commence.

Qui a fait cela?

Le gouvernement, sans le vouloir et sans le savoir.

Cet innocent est bien coupable.

Si l'Assemblée eût laissé Montmartre tranquille, Montmartre n'eût pas soulevé Paris. Il n'y aurait pas eu de 18 mars.

Ajoutons ceci: les généraux Clément Thomas et Lecomte vivraient.

J'énonce les faits simplement, avec la froideur historique.

Quant à la Commune, comme elle contient un principe, elle se fut produite plus tard, à son heure, les prussiens partis. Au lieu de mal venir, elle fut bien venue.

Au lieu d'être une catastrophe, elle eût été un bienfait.

Dans tout ceci à qui la faute? au gouvernement de la majorité.

Être le coupable, cela devrait rendre indulgent.

Eh bien, non.

Si l'Assemblée de Bordeaux eut écouté ceux qui lui conseillaient de rentrer à Paris, et notamment la haute et intégrale éloquence de Louis Blanc, rien de ce que nous voyons ne serait arrivé, il n'y eût pas eu de 18 mars.

Du reste, je ne veux pas aggraver le tort de la majorité royaliste.

On pourrait presque dire: c'est sa faute, et ce n'est pas sa faute.

Qu'est-ce que la situation actuelle? un effrayant malentendu.

Il est presque impossible de s'entendre.

Cette impossibilité, qui n'est, selon moi, qu'une difficulté, vient de ceci:

La guerre, en murant Paris, a isolé la France. La France, sans Paris, n'est plus la France. De la l'Assemblée, de la aussi la Commune. Deux fantômes. La Commune n'est pas plus Paris que l'Assemblée n'est la France. Toutes deux, sans que ce soit leur faute, sont sorties d'un fait violent, et c'est ce fait violent qu'elles représentent. J'y insiste, l'Assemblée a été nommée par la France séparée de Paris, la Commune a été nommée par Paris séparé de la France. Deux élections vicieuses dans leur origine. Pour que la France fasse une bonne élection, il faut qu'elle consulte Paris; et pour que Paris s'incarne vraiment dans ses élus, il faut que ceux qui représentent Paris représentent aussi la France. Or évidemment l'assemblée actuelle ne représente pas Paris qu'elle fuit, non parce qu'elle le hait, mais, ce qui est plus triste, parce qu'elle l'ignore. Ignorer Paris, c'est curieux, n'est-ce pas? Eh bien, nous autres, nous ignorons bien le soleil. Nous savons seulement qu'il a des tâches. C'est tout ce que l'Assemblée sait de Paris. Je reprends. L'Assemblée ne reflète point Paris, et de son côté la Commune, presque toute composée d'inconnus, ne reflète pas la France. C'est cette pénétration d'une représentation par l'autre qui rendrait la conciliation possible; il faudrait dans les deux groupes, assemblée et commune, la même âme, France, et le même cœur, Paris. Cela manque. De là le refus de s'entendre.

C'est le phénomène qu'offre la Chine, d'un côté les tartares, de l'autre les chinois.

Et cependant la Commune incarne un principe, la vie municipale, et l'Assemblée en incarne un autre, la vie nationale. Seulement, dans l'Assemblée comme dans la Commune, on peut s'appuyer sur le principe, non sur les hommes. Là est le malheur. Les choix ont été funestes. Les hommes perdent le principe. Raison des deux côtés et tort des deux côtés. Pas de situation plus inextricable.

Cette situation crée la fureur.

Les journaux belges annoncent que le *Rappel* va être supprimé par la Commune. C'est probable. Dans tous les cas n'ayez pas peur que la suppression vous manque. Si vous n'êtes pas supprimés par la Commune, vous serez supprimés par l'Assemblée. Le propre de la raison c'est d'encourir la proscription des extrêmes.

Du reste, vous et moi, quel que soit le devoir, nous le ferons.

Cette certitude nous satisfait. La conscience ressemble à la mer. Si violente que soit la tempête de la surface, le fond est tranquille.

Nous ferons le devoir, aussi bien contre la Commune que contre l'Assemblée; aussi bien pour l'Assemblée que pour la Commune.

Peu importe nous; ce qui importe, c'est le peuple. Les uns l'exploitent, les autres le trahissent. Et sur toute la situation il y a on ne sait quel nuage; en haut stupidité, en bas stupeur.

Depuis le 18 mars, Paris est mené par des inconnus, ce qui n'est pas bon, mais par des ignorants, ce qui est pire. À part quelques chefs, qui suivent plutôt qu'ils ne guident, la Commune, c'est l'ignorance. Je n'en veux pas d'autre preuve que les motifs donnés pour la destruction de la Colonne; ces motifs, ce sont les souvenirs que la Colonne rappelle. S'il faut détruire un monument à cause des souvenirs qu'il rappelle, jetons bas le Parthenon qui rappelle la superstition païenne, jetons bas l'Alhambra qui rappelle la superstition mahométante, jetons bas le Colisée qui rappelle ces fêtes atroces où les bêtes mangeaient les hommes, jetons bas les Pyramides qui rappellent et éternisent d'affreux rois, les Pharaons, dont elles sont les tombeaux; jetons bas tous les temples à commencer par le Rhamseion, toutes les mosquées à commencer par Sainte-Sophie, toutes les cathédrales à commencer par Notre-Dame. En un mot, détruisons tout; car jusqu'à ce jour tous les monuments ont été faits par la royauté et sous la royauté, et le peuple n'a pas encore commencé les siens. Détruire tout, est-ce la ce qu'on veut? Évidemment non. On fait donc ce qu'on ne veut pas faire. Faire le mal en le voulant faire, c'est la scélératesse; faire le mal sans le vouloir faire, c'est l'ignorance.

La Commune a la même excuse que l'Assemblée, l'ignorance.

L'ignorance, c'est la grande plaie publique. C'est l'explication de tout le contre-sens actuel.

De l'ignorance naît l'inconscience. Mais quel danger!

Dans la nuit on peut aller à des précipices, et dans l'ignorance on peut aller à des crimes.

Tel acte commence par être imbecile et finit par être féroce.

Tenez, en voici un qui s'ébauche, il est monstrueux; c'est le décret des otages.

Tous les jours, indignes comme moi, vous denoncez à la conscience du peuple ce décret hideux, infame point de départ des catastrophes. Ce décret ricochera contre la république. J'ai le frisson quand je songe à tout ce qui peut en sortir. La Commune, dans laquelle il y a, quoi qu'on en dise, des cœurs droits et honnêtes, a subi ce décret plutôt qu'elle ne l'a voté. C'est l'œuvre de quatre ou cinq despotes, mais c'est abominable. Emprisonner des innocents et les rendre responsables des crimes d'autrui, c'est faire du brigandage un moyen de gouvernement. C'est de la politique de caverne. Quel deuil et quel opprobre s'il arrivait, dans quelque moment suprême, que les misérables qui ont rendu ce décret trouvassent des bandits pour l'exécuter! Quel contre-coup cela aurait! Vous verriez les représailles! Je ne veux rien prédire, mais je me figure la terreur blanche repliquant à la terreur rouge.

Ce que représente la Commune est immense; elle pourrait faire de grandes choses, elle n'en fait que de petites. Et des choses petites qui sont des choses odieuses, c'est lamentable.

Entendons-nous. Je suis un homme de révolution. J'étais même cet homme-là sans le savoir, dès mon adolescence, du temps où, subissant à la fois mon éducation qui me retenait dans le passé et mon instinct qui me poussait vers l'avenir, j'étais royaliste en politique et révolutionnaire en littérature; j'accepte donc les grandes nécessités; à une seule condition, c'est qu'elles soient la confirmation des principes, et non leur ébranlement.

Toute ma pensée oscille entre ces deux pôles: Civilisation, Révolution. Quand la liberté est en péril, je dis: Civilisation, mais révolution; quand c'est l'ordre qui est en danger, je dis: Révolution, mais civilisation.

Ce qu'on appelle l'exagération est parfois utile, et peut même, à de certains moments, sembler nécessaire. Quelquefois pour faire marcher un côté arrière de l'idée, il faut pousser un peu trop en avant l'autre côté. On force la vapeur; mais il y a possibilité d'explosion, et chance de déchirure pour la chaudière et de déraillement pour la locomotive. Un homme d'état est un mécanicien. La bonne conduite de tous les périls vers un grand but, la science du succès selon les principes à travers le risque et malgré l'obstacle, c'est la politique.

Mais, dans les actes de la Commune, ce n'est pas à l'exagération des principes qu'on a affaire, c'est à leur négation.

Quelquefois meme a leur derision.

De la, la resistance de toutes les grandes consciences.

Non, la ville de la science ne peut pas etre menee par l'ignorance; non, la ville de l'humanite ne peut pas etre gouvernee par le talion; non, la ville de la clarte ne peut pas etre conduite par la cecite; non, Paris, qui vit d'evidence, ne peut pas vivre de confusion; non, non, non!

La Commune est une bonne chose mal faite.

Toutes les fautes commises se resument en deux malheurs: mauvais choix du moment, mauvais choix des hommes.

Ne retombons jamais dans ces demences. Se figure-t-on Paris disant de ceux qui le gouvernent: *Je ne les connais pas!* Ne compliquons pas une nuit par l'autre; au probleme qui est dans les faits, n'ajoutons pas une enigme dans les hommes. Quoi! ce n'est pas assez d'avoir affaire a l'inconnu; il faut aussi avoir affaire aux inconnus!

L'enormite de l'un est redoutable; la petitesse des autres est plus redoutable encore.

En face du geant il faudrait le titan; on prend le myrmidon!

L'obscur question sociale se dresse et grandit sur l'horizon avec des epaisissements croissant d'heure en heure. Toutes nos lumieres ne seraient pas de trop devant ces tenebres.

Je jette ces lignes rapidement. Je tache de rester dans le vrai historique.

Je conclus par ou j'ai commence. Finissons-en.

Dans la mesure du possible, concilions les idees et reconcilions les hommes.

Des deux cotes on devrait sentir le besoin de s'entendre, c'est-a-dire de s'absoudre.

L'Angleterre admet des privileges, la France n'admet que des droits; la est essentiellement la difference entre la monarchie et la republique. C'est pourquoi, en regard des privileges de la cite de Londres, nous ne reclamons que le droit de Paris. En vertu de ce droit, Paris veut, peut et doit offrir a la France, a l'Europe, au monde, le patron communal, la cite exemple.

Paris est la ferme-modele du progres.

Supposons un temps normal; pas de majorite legislative royaliste en presence d'un peuple souverain republicain, pas de complication financiere, pas d'ennemi sur notre territoire, pas de plaie, pas de Prusse; la Commune fait la loi parisienne qui sert

d'eclaireur et de precurseur a la loi francaise faite par l'Assemblee. Paris, je l'ai dit deja plus d'une fois, a un role europeen a remplir. Paris est un propulseur. Paris est l'initiateur universel. Il marche et prouve le mouvement. Sans sortir de son droit, qui est identique a son devoir, il peut, dans son enceinte, abolir la peine de mort, proclamer le droit de la femme et le droit de l'enfant, appeler la femme au vote, decreter l'instruction gratuite et obligatoire, doter l'enseignement laique, supprimer les proces de presse, pratiquer la liberte absolue de publicite, d'affichage et de colportage, d'association et de meeting, se refuser a la juridiction de la magistrature imperiale, installer la magistrature elective, prendre le tribunal de commerce et l'institution des prud'hommes comme experience faite devant servir de base a la reforme judiciaire, etendre le jury aux causes civiles, mettre en location les eglises, n'adopter, ne salarier et ne persecuter aucun culte, proclamer la liberte des banques, proclamer le droit au travail, lui donner pour organisme l'atelier communal et le magasin communal, relies l'un a l'autre par la monnaie fiduciaire a rente, supprimer l'octroi, constituer l'impot unique qui est l'impot sur le revenu; en un mot abolir l'ignorance, abolir la misere, et, en fondant la cite, creer le citoyen.

Mais, dira-t-on, ce sera mettre un etat dans l'etat. Non, ce sera mettre un pilote dans le navire.

Figurons-nous Paris, ce Paris-la, en travail. Quel fonctionnement supreme! quelle majeste dans l'innovation! Les reformes viennent l'une apres l'autre. Paris est l'immense essayeur. L'univers civilise attentif regarde, observe, profite. La France voit le progres se construire lentement de toutes pieces sous ses yeux; et, chaque fois que Paris fait un pas heureux, elle suit; et ce que suit la France est suivi par l'Europe. L'experience politique, a mesure qu'elle avance, cree la science politique. Rien n'est plus laisse au hasard. Plus de commotions a craindre, plus de tatonnements, plus de reculs, plus de reactions; ni coups de trahison du pouvoir, ni coups de colere du peuple. Ce que Paris dit est dit pour le monde; ce que Paris fait est fait pour le monde. Aucune autre ville, aucun autre groupe d'hommes, n'a ce privilege. L'*income-tax* reussit en Angleterre; que Paris l'adopte, la preuve sera faite. La liberte des banques, qui implique le droit de papier-monnaie, est en plein exercice dans les iles de la Manche; que Paris le pratique, le progres sera admis. Paris en mouvement, c'est la vie universelle en activite. Plus de force stagnante ou perdue. La roue motrice travaille, l'engrenage obeit, la vaste machine humaine marche desormais pacifiquement, sans temps d'arret, sans secousse, sans soubresaut, sans fracture. La revolution francaise est finie, l'evolution europeenne commence.

Nous avons perdu nos frontieres; la guerre, certes, nous les rendra, mais la paix nous les rendrait mieux encore. J'entends la paix ainsi comprise, ainsi pratiquee, ainsi

employee. Cette paix-la nous donnerait plus que la France redevenue France; elle nous donnerait la France devenue Europe. Par l'evolution europeenne, dont Paris est le moteur, nous tournons la situation, et l'Allemagne se reveille brusquement prise et brusquement delivree par les Etats-Unis d'Europe.

Que penser de nos gouvernants? avoir ce prodigieux outil de civilisation et de suprematie, Paris, et ne pas s'en servir!

N'importe, ce qui est dans Paris en sortira. Tot ou tard, Paris Commune s'imposera. Et l'on sera stupefait de voir ce mot Commune se transfigurer, et de redoutable devenir pacifique. La Commune sera une oeuvre sure et calme. Le procede civilisateur definitif que je viens d'indiquer tout a l'heure sommairement n'admet ni effraction ni escalade. La civilisation comme la nature n'a que deux moyens, infiltration et rayonnement. L'un fait la seve, l'autre fait le jour; par l'un on croit, par l'autre on voit; et les hommes comme les choses n'ont que ces deux besoins, la croissance et la lumiere.

Vaillants et chers amis, je vous serre la main.

Un dernier mot. Quelles que soient les affaires qui me retiennent a Bruxelles, il va sans dire que si vous jugiez, pour quoi que ce soit, ma presence utile a Paris, vous n'avez qu'a faire un signe, j'accourrais.

**V. H.**

**V**

## **L'INCIDENT BELGE**

### **LA PROTESTATION.—L'ATTAQUE NOCTURNE. L'EXPULSION.**

Sec.1

Les evenements se precipitaient.

La piece *Pas de Represailles*, publiee a propos des violences de la Commune, avait ete reproduite, on l'a vu, par presque tous les journaux, y compris quelques journaux de Versailles; elle avait ete traduite en anglais, en italien, en espagnol, en portugais (pas en allemand). La presse reactionnaire, voyant la un blame des actes de la Commune, avait applaudi particulierement a ces vers:

Quoi! bannir celui-ci! jeter l'autre aux bastilles!  
Jamais! Quoi! declarer que les prisons, les grilles.  
Les barreaux, les geoliers; et l'exil tenebreux,

Ayant ete mauvais pour nous, sont bons pour eux!  
Non, je n'oterai, moi, la patrie a personne.  
Un reste d'ouragan dans mes cheveux frissonne;  
On comprendra qu'ancien banni, je ne veux pas  
Faire en dehors du juste et de l'honnete un pas;  
J'ai paye de vingt ans d'exil ce droit austere  
D'opposer aux fureurs un refus solitaire  
Et de fermer mon ame aux aveugles courroux;  
Si je vois les cachots-sinistres, les verrous,  
Les chaines menacer mon ennemi, je l'aime,  
Et je donne un asile a mon proscriteur meme;  
Ce qui fait qu'il est bon d'avoir ete proscrit.  
Je sauverais Judas si j'etais Jesus-Christ.

Celui qui avait ecrit cette declaration n'attendait qu'une occasion de la mettre en pratique. Elle ne tarda pas a se presenter.

Le 25 mai 1871, interpelle dans la Chambre des representants de Belgique au sujet de la defaite de la Commune et des evenements de Paris, M. d'Anethan, ministre des affaires etrangeres, fait, au nom du gouvernement belge, la declaration qu'on va lire:

M. D'ANETHAN.—Je puis donner a la Chambre l'assurance que le gouvernement saura remplir son devoir avec la plus grande fermete et avec la plus grande vigilance; il usera des pouvoirs dont il est arme pour empecher l'invasion sur le sol de la Belgique de ces gens qui meritent a peine le nom d'hommes et qui devraient etre mis au ban de toutes les nations civilisees. (*Vive approbation sur tous les bancs.*)

Ce ne sont pas des refugies politiques; nous ne devons pas les considerer comme tels.

*Des voix:* Non! non! M. D'ANETHAN.—Ce sont des hommes que le crime a souilles et que le chatiment doit atteindre. (*Nouvelles marques d'approbation.*)

Le 27 mai parait la lettre suivante:

A M. LE REDACTEUR DE L'*Independance belge*.

Bruxelles, 20 mai 1871.

Monsieur,

Je proteste contre la declaration du gouvernement belge relative aux vaincus de Paris. Quoi qu'on dise et quoi qu'on fasse, ces vaincus sont des hommes politiques.

Je n'etais pas avec eux.

J'accepte le principe de la Commune, je n'accepte pas les hommes.

J'ai proteste contre leurs actes, loi des otages, represailles, arrestations arbitraires, violation des libertes, suppression des journaux, spoliations, confiscations, demolitions, destruction de la Colonne, attaques au droit, attaques au peuple.

Leurs violences m'ont indigne comme m'indigneraient aujourd'hui les violences du parti contraire.

La destruction de la Colonne est un acte de lese-nation. La destruction du Louvre eut ete un crime de lese-civilisation.

Mais des actes sauvages, etant inconscients, ne sont point des actes scelerats. La demence est une maladie et non un forfait. L'ignorance n'est pas le crime des ignorants.

La Colonne detruite a ete pour la France une heure triste; le Louvre detruit eut ete pour tous les peuples un deuil eternel.

Mais la Colonne sera relevee, et le Louvre est sauve.

Aujourd'hui Paris est repris. L'Assemblee a vaincu la Commune: Qui a fait le 18 mars? De l'Assemblee ou de la Commune, laquelle est la vraie coupable? L'histoire le dira.

L'incendie de Paris est un fait monstrueux, mais n'y a-t-il pas deux incendiaires? Attendons pour juger.

Je n'ai jamais compris Billioray, et Rigault m'a etonne jusqu'a l'indignation; mais fusiller Billioray est un crime, mais fusiller Rigault est un crime.

Ceux de la Commune, Johannard et ses soldats qui font fusiller un enfant de quinze ans sont des criminels; ceux de l'Assemblee, qui font fusiller Jules Valles, Bosquet, Parisel, Amouroux, Lefrancais, Brunet et Dombrowski, sont des criminels.

Ne faisons pas verser l'indignation d'un seul cote. Ici le crime est aussi bien dans les agents de l'Assemblee que dans ceux de la Commune, et le crime est evident.

Premierement, pour tous les hommes civilises, la peine de mort est abominable; deuxiemement, l'execution sans jugement est infame. L'une n'est plus dans le droit, l'autre n'y a jamais ete.

Jugez d'abord, puis condamnez, puis exécutez. Je pourrai blâmer, mais je ne flétrirai pas. Vous êtes dans la loi.

Si vous tuez sans jugement, vous assassinez.

Je reviens au gouvernement belge.

Il a tort de refuser l'asile.

La loi lui permet ce refus, le droit le lui défend.

Moi qui vous écris ces lignes, j'ai une maxime: *Pro jure contra legem*.

L'asile est un vieux droit. C'est le droit sacré des malheureux.

Au moyen âge, l'église accordait l'asile même aux parricides.

Quant à moi, je déclare ceci:

Cet asile, que le gouvernement belge refuse aux vaincus, je l'offre.

Où? en Belgique.

Je fais à la Belgique cet honneur.

J'offre l'asile à Bruxelles.

J'offre l'asile place des Barricades, n° 4.

Qu'un vaincu de Paris, qu'un homme de la réunion dite Commune, que Paris a fort peu élu et que, pour ma part, je n'ai jamais approuvée, qu'un de ces hommes, fut-il mon ennemi personnel, surtout s'il est mon ennemi personnel, frappe à ma porte, j'ouvre. Il est dans ma maison; il est inviolable.

Est-ce que, par hasard, je serais un étranger en Belgique? je ne le crois pas. Je me sens le frère de tous les hommes et l'hôte de tous les peuples.

Dans tous les cas, un fugitif de la Commune chez moi, ce sera un vaincu chez un proscrit; le vaincu d'aujourd'hui chez le proscrit d'hier.

Je n'hésite pas à le dire, deux choses vénérables.

Une faiblesse protégeant l'autre.

Si un homme est hors la loi, qu'il entre dans ma maison. Je défie qu'il que ce soit de l'en arracher.

Je parle ici des hommes politiques.

Si l'on vient chez moi prendre un fugitif de la Commune, on me prendra. Si on le livre, je le suivrai. Je partagerai sa sellette. Et, pour la defense du droit, on verra, a cote de l'homme de la Commune, qui est le vaincu de l'Assemblée de Versailles, l'homme de la Republique, qui a ete le proscrit de Bonaparte.

Je ferai mon devoir. Avant tout les principes.

Un mot encore.

Ce qu'on peut affirmer, c'est que l'Angleterre ne livrera pas les refugies de la Commune.

Pourquoi mettre la Belgique au-dessous de l'Angleterre?

La gloire de la Belgique c'est d'etre un asile. Ne lui otons pas cette gloire.

En defendant la France, je defends la Belgique.

Le gouvernement belge sera contre moi, mais le peuple belge sera avec moi.

Dans tous les cas, j'aurai ma conscience.

Recevez, monsieur, l'assurance de mes sentiments distingues.

**VICTOR HUGO.**

Sec.2

A la suite de cette lettre, s'est produit un fait nocturne dont voici les details, que l'*Independance belge* a publies et que la presse a reproduits:

"Monsieur le Redacteur,

"Il a ete publie plusieurs recits inexacts des faits qui se sont passes place des Barricades, n deg. 4, dans la nuit du 27 au 28 mai.

"Je crois necessaire de preciser ces faits dans leur realite absolue.

"Dans cette nuit de samedi a dimanche, M. Victor Hugo, apres avoir travaille et ecrit, venait de se coucher. La chambre qu'il occupe est situee au premier etage et sur le devant de la maison. Elle n'a qu'une seule fenetre, qui donne sur la place. M. Victor Hugo, s'evillant et travaillant de bonne heure, a pour habitude de ne point baisser les persiennes de la fenetre.

"Il etait minuit un quart, il venait de souffler sa bougie et il allait s'endormir. Tout a coup un coup de sonnette se fait entendre. M. Victor Hugo, reveille a demi, ecoute, croit a une erreur d'un passant et se recouche. Nouveau coup de sonnette, plus fort

que le premier. M. Victor Hugo se leve, passe une robe de chambre, va a la fenetre, l'ouvre et demande: Qui est la? Une voix repond: Dombrowski. M. Victor Hugo, encore presque endormi, et ne distinguant rien dans les tenebres, songe a l'asile offert par lui le matin meme aux fugitifs, pense qu'il est possible que Dombrowski n'ait pas ete fusille et vienne en effet lui demander un asile, et se retourne pour descendre et ouvrir sa porte. En ce moment, une grosse pierre, assez mal dirigee, vient frapper la muraille a cote de la fenetre. M. Victor Hugo comprend alors, se penche a la fenetre ouverte, et aperçoit une foule d'hommes, une cinquantaine au moins, ranges devant sa maison et adosses a la grille du square. Il eleve la voix et dit a cette foule: *Vous etes des miserables!* Puis il referme la fenetre. Au moment ou il la refermait, un fragment de pave, qui est encore aujourd'hui dans sa chambre, creve la vitre a un pouce au-dessus de sa tete, y fait un large trou et roule a ses pieds en le couvrant d'eclats de verre, qui, par un hasard etrange, ne l'ont pas blesse. En meme temps, dans la bande groupée au-dessous de la fenetre, ces cris eclatent: *A mort Victor Hugo! A bas Victor Hugo! A bas Jean Valjean! A bas lord Clancharlie! A bas le brigand!*

"Cette explosion violente avait reveille la maison. Deux femmes sorties precipitamment de leurs lits, l'une, la maitresse de la maison, M'me veuve Charles Hugo, l'autre la bonne des deux petits enfants, Mariette Leclanche, entrent dans la chambre.— Pere, qu'y a-t-il? demande M'me Charles Hugo. Qu'est-ce que cela? M. Victor Hugo repond: Ce n'est rien; cela me fait l'effet d'etre des assassins. Puis il ajoute: Soyez tranquilles, rentrez dans vos chambres, il est impossible que d'ici a quelques instants une ronde de police ne passe pas, et cette bande prendra la fuite. Et il rentre lui-meme, accompagne de M'me Charles Hugo, et suivi de Mariette, dans la nursery, chambre d'enfants contigue a la sienne, mais situee sur l'arriere de la maison, et ayant vue sur le jardin.

"Mariette, cependant, venait de rentrer dans la chambre de son maitre, afin de voir ce qui se passait. Elle s'approcha de la fenetre, fut apercue, et immediatement une troisieme pierre, dirigee sur cette femme, creva la vitre et arracha les rideaux.

"A partir de ce moment, une grele de projectiles tomba furieusement sur la fenetre et sur la facade de la maison. On entendait distinctement les cris: *A mort Victor Hugo! A la potence! A la lanterne le brigand!* D'autres cris moins intelligibles se faisaient entendre: *A Cayenne! A Mazas!* Toutes ces clameurs etaient dominees par celle-ci: *Enfoncons la porte!* M. Victor Hugo, en rentrant chez lui, avait simplement repousse la porte qui n'etait fermee qu'au loquet. On entendait distinctement des efforts pour crocheter ce loquet. Mariette descendit et ferma la porte au verrou.

"Ceci avait dure environ vingt-cinq minutes. Tout a coup le silence se fit, les pierres cesserent de pleuvoir et les clameurs se turent. On se hasarda a regarder dans la place; on n'y vit plus personne. M. Victor Hugo dit alors a M'me Charles Hugo: C'est fini; ils auront vu quelque patrouille arriver, et les voila partis. Couchez-vous tranquillement.

"Il alla se recoucher lui-meme, quand la vitre brisee eclata de nouveau et vint tomber jusque sur son lit, avec une grosse pierre que l'agent de police venu plus tard y a vue. L'assaut venait de recommencer. Les cris: *A mort!* etaient plus furieux que jamais. De l'etage superieur on regarda dans la place, et l'on vit une quinzaine d'hommes, vingt tout au plus, dont quelques-uns portaient des seaux probablement remplis de pierres. La pluie de pierres sur la facade de la maison ne discontinuait plus, et la fenetre en etait criblee. Nul moyen de rester dans la chambre. Des coups violents retentissaient contre la porte. Il est probable qu'un essai fut tente pour arracher la grille de fer du soupirail qui est au-dessus de la porte. Un pave lance contre cette grille ne reussit qu'a briser la vitre.

"Les deux petits enfants, ages l'un de deux ans et demi, l'autre de vingt mois, venaient de s'eveiller et poussaient des cris. Les deux autres servantes de la maison s'etaient levees et l'on songea au moyen de fuir. Cela etait impossible. La maison de M. Victor Hugo n'a qu'une issue, la porte sur la place. Mme Charles Hugo monta, au peril de sa vie, sur le chassis de la serre du jardin, et, tandis que les vitres se cassaient sous ses pieds, parvint, en s'accrochant au mur, a proximite d'une fenetre de la maison voisine. Elle cria au secours et les trois femmes epouvantees crierent avec elle: Au secours! au feu! M. Victor Hugo gardait le silence. Les enfants pleuraient. La petite fille Jeanne est malade. L'assaut frenetique continuait. Aucune fenetre ne s'ouvrit, personne dans la place n'entendit ou ne parut entendre ces cris de femmes desesperees. Cela s'est explique plus tard par l'epouvante qui, a ce qu'il parait, etait generale. Tout a coup on entendit le cri: *Enfoncons la porte!* et, chose qui parut en ce moment singuliere, le silence se fit:

"M. Victor Hugo pensa de nouveau que tout etait fini, engagea M'me Charles Hugo a se calmer, et pendant que deux des servantes se mettaient en priere, il prit sa petite-fille malade dans ses bras. Et comme dix minutes de silence environ s'etaient ecoulees, il crut pouvoir rentrer dans sa chambre. En ce moment-la un caillou aigu et tranchant, lance avec force, s'abattit dans la chambre, et passa pres de la tete de l'enfant. L'assaut recommencait pour la troisieme fois. Le troisieme effort fut le plus forcene de tous. Un essai d'escalade parvint presque a reussir. Des mains s'efforcerent d'arracher les volets du salon au rez-de-chaussee. Ces volets revetus de fer a l'exterieur, et barres de fer a l'interieur, resisterent. Les traces de cette escalade

sont visibles sur la muraille et ont été constatées par la police. Les cris: *A la potence! A la lanterne Victor Hugo!* étaient poussés avec plus de rage que jamais. Un moment, en voyant la porte battue et les volets escaladés, le vieillard qui était dans la maison avec quatre femmes et deux petits enfants et sans armes, put croire que le danger, si la maison était forcée, pourrait s'étendre jusqu'à eux. Cependant la porte avait résisté, les volets restaient inébranlables, on n'avait pas d'échelles, et le jour parut. Le jour sauva cette maison. La bande comprit sans doute que des actes de ce genre sont essentiellement nocturnes, et, devant la clarté qui allait se faire, elle s'en alla. Il était deux heures un quart du matin. L'assaut, commencé à minuit et demi, interrompu par deux intervalles d'environ dix minutes chacun, avait duré près de deux heures.

"Le jour vint et la bande ne revint pas.

"Deux ouvriers,—disons deux braves ouvriers, car eux seuls ont secouru cette maison,—qui passaient sur la place, et se rendaient à leur ouvrage vers deux heures et demie, au petit jour, furent appelés par une fenêtre du second étage de la maison attaquée et allèrent chercher la police. Ils revinrent à trois heures un quart avec un inspecteur de police qui constata les faits.

"L'absence de tout secours fut expliquée par ce hasard que la ronde de police spécialement chargée de la place des Barricades aurait été cette nuit-là occupée à une arrestation importante. Le garde de ville emporta un fragment de vitre et une pierre, et s'en alla faire son rapport à ses chefs. Le commissaire de police de la quatrième division, M. Cremers, est venu dans la matinée, et l'enquête paraît avoir été commencée.

"Cependant, je dois dire qu'aujourd'hui 30 mai, le procureur du roi n'a pas encore paru place des Barricades.

"L'enquête, outre les faits que nous venons de raconter, aura à éclaircir l'incident mystérieux d'une poutre portée par deux hommes en blouse, à destination inconnue, et saisie rue Pacheco par deux agents de police, au moment même où le troisième assaut avait lieu et où le cri: *Enfonçons la porte!* se faisait entendre devant la maison de M. Victor Hugo; des deux porteurs de la poutre, l'un avait réussi à s'échapper; l'autre, arrêté, a été délivré violemment et arraché des mains des agents par sept ou huit hommes apostés au coin d'une rue voisine de la place des Barricades. Cette poutre a été déposée, le dimanche 28 mai, au commissariat de police, 4<sup>e</sup> deg. section, rue des Comédiens, 44.

"Tels sont les faits.

"Je m'abstiens de toute réflexion. Les lecteurs jugeront.

"Je pense que la libre presse de Belgique s'empressera de publier cette lettre.

"Recevez, monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués.

**"FRANCOIS-VICTOR HUGO.**

Bruxelles, 30 mai 1871."

Sec.3

En présence de ce fait, qui constitue un crime qualifié, attaque à main armée la nuit d'une maison habitée, que fit le gouvernement belge? Il prit la résolution suivante: (N deg. 110,555.)

LEOPOLD II, roi des belges,

A tous présents et à venir, salut.

Vu les lois du 7 juillet 1835 et du 30 mai 1868,

De l'avis du conseil des ministres,

Et sur la proposition de notre ministre de la justice,

Avons arrêté et arrêtons:

**ARTICLE UNIQUE.**

Il est enjoint au sieur Victor Hugo, homme de lettres, âgé de soixante-neuf ans, né à Besançon, résidant à Bruxelles,

De quitter immédiatement le royaume, avec défense d'y rentrer à l'avenir, sous les peines comminées par l'article 6 de la loi du 7 juillet 1865 précitée.

Notre ministre de la justice est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Bruxelles, le 30 mai 1871.

*Signe:* LEOPOLD.

Par le roi:

\_Le ministre de la justice,

Signe: \_ PROSPER CORNESSE.

Pour expédition conforme:

\_Le secrétaire général,

Signe: \_ FITZEYS.

Sec.4

## **SENAT BELGE**

### **SEANCE DU 31 MAI**

On lit dans *l'Independance belge* du 31 mai:

Au debut de la seance, M. le ministre des affaires etrangeres, repondant a une interpellation de M. le marquis de Rodes, a fait connaitre a l'assemblee que le gouvernement avait resolu d'appliquer a Victor Hugo la fameuse loi de 1835.

La lettre qui nous a ete adreesee par l'illustre poete, les scenes que cette lettre a provoquees, telles sont les causes qui ont determine la conduite du gouvernement.

Cette lettre est consideree par M. le marquis de Rodes comme un defi, et presque comme un outrage a la morale publique, par M. le prince de Ligne comme une bravade, par M. le ministre des affaires etrangeres comme une provocation au mepris des lois.

La tranquillite publique est menacee par la presence de Victor Hugo sur le territoire belge! Le gouvernement l'a d'abord engage a quitter le pays. Victor Hugo s'y etant refuse, un arrete d'expulsion a ete redige. Cet arret sera execute.

Nous deplorons profondement la resolution que vient de prendre le ministere.

L'hospitalite accordee a Victor Hugo faisait honneur au pays qui la donnait, autant qu'au poete qui la recevait. Il nous est impossible d'admettre que, pour avoir exprime une opinion contraire a la notre, contraire a celle du gouvernement et de la population, Victor Hugo ait abuse de cette hospitalite, et, meme la loi de 1835 etant donnee, nous ne pouvons approuver l'usage qu'en fait le ministere.

Voila ce que nous avons a dire au gouvernement. Quant a M. le comte de Ribaucourt qui approuve, lui, les mesures prises contre "l'individu dont il s'agit", nous ne lui dirons rien.

Sec.5

## **CHAMBRE DES REPRESENTANTS DE BELGIQUE**

### **SEANCE DU 31 MAI**

#### **INTERPELLATION**

M. DEFUISSEAUX.—J'ai demande la parole pour protester avec energie contre l'arrete d'expulsion notifie a Victor Hugo.

Avant d'entrer dans cette Chambre, j'etais adversaire de la loi sur l'expulsion des etrangers; depuis lors, mes principes n'ont pas varie et je m'etais fait l'illusion de croire, en voyant, pendant des mois entiers, les bonapartistes conspirer impunement contre le gouvernement regulier de la France, que cette loi etait virtuellement abolie.

Il n'en etait rien. Nous vous voyons tolerer, a quelques mois de distance, les menees bonapartistes; offrir, sous pretexte d'hospitalite, les honneurs d'un train special a l'homme du 2 decembre .... (*Interruption a droite.*) Je dirai, si vous voulez, l'homme de Sedan, et saisir avec empressement l'occasion de chasser du territoire belge l'illustre auteur des *Chatiments*.

Victor Hugo, frappe dans ses affections, decu dans ses aspirations politiques, est venu, au milieu des derniers membres de sa famille, demander l'hospitalite a notre pays.

Ce n'etait pas seulement le grand poete si longtemps exile qui vous demandait asile, c'etait un homme auquel son age, son genie et ses malheurs attiraient toutes les sympathies, c'etait surtout l'homme qui venait d'etre nomme membre de l'Assemblee nationale francaise par deux cent mille suffrages, c'est-a-dire par un nombre d'electeurs double de celui qui a nomme cette chambre tout entiere. (*Interruption.*)

Mais ni ce titre de representant qu'il est de la dignite de tous les parlements de faire respecter, ni son age, ni ses infortunes, ni son genie, rien n'a pu vous arreter.

Je demanderai a M. le ministre si un gouvernement etranger a sollicite cette proscription?

Si oui, il est de son devoir de nous le dire.

Si non, il doit nous exposer les sentiments auxquels il a obei, sous peine de se voir soupconner d'avoir, par l'expulsion du grand poete, donne par avance des gages aux idees catholiques et reactionnaires qui menacent de gouverner la France. (*Interruption.*) En attendant vos explications, j'ai le droit de le supposer.

Oseriez-vous nous dire serieusement, monsieur le ministre, que la presence de Victor Hugo troublait la tranquillite de Bruxelles? Mais par qui a-t-elle ete momentanement troublee, sinon par quelques malfaiteurs qui, oublieux de toute generosite et de toute convenance, se sont faits les insulteurs de notre hote? (*Interruption.*)

Je ne veux pas vous faire l'injure de croire que vous vous êtes laissé impressionner par cette misérable manifestation, qu'on semble approuver en haut lieu, mais dont l'opinion publique demande la sévère répression.

Hier, je ne sais quel sénateur a prétendu que la lettre de Victor Hugo est une insulte à la Belgique et une désobéissance aux lois.

*Voix à droite:* Il a insulté le pays!

M. DEFUISSEAU.—Je ne répondrai pas à ce reproche. Trop souvent Victor Hugo a rendu hommage à la Belgique et dans ses discours et dans ses écrits, et jusque dans la lettre même que vous incriminez.

Il nous suppose une générosité qui va jusqu'à l'abnégation. Voilà l'insulte.

Mais cette lettre serait-elle une désobéissance aux lois?

Il faut, en réalité, ou ne l'avoir pas lue ou ne l'avoir point comprise pour soutenir cette interprétation.

Il vous a dit qu'il soutiendrait jusqu'au dernier moment et par sa présence et par sa parole celui qui serait son hôte: "Une faiblesse protégeant l'autre."

Qu'au premier abord on puisse se tromper sur la portée de cette lettre, qu'un illettré y voie une attaque à nos lois, je le comprends; mais qu'un ministre, parmi lequel nous avons l'honneur de compter un académicien, ne comprenne pas l'image et le style du grand poète, c'est ce que je ne puis admettre.

Est-ce un crime? Qui oserait le dire?

Vous avez donc commis une grande faute en proscrivant Victor Hugo.

Il vous disait: "Je ne me crois pas étranger en Belgique." Je suis heureux de lui dire de cette tribune qu'il ne s'est pas trompé et qu'il n'est étranger que pour les hommes du gouvernement.

À mon tour, s'il me demandait asile, je serais heureux et fier de le lui offrir.

En terminant, je rends hommage à la presse entière qui a énergiquement blâmé l'acte du gouvernement.

*Voix à droite:* Pas tout entière.

M. DEFUISSEAU.—Je parle bien entendu de la presse libérale et non de la presse catholique.

Je dis qu'elle a fait acte de generosite et de courage, le pays doit s'en feliciter; par elle, les liberaux sauront resister a la reaction et au despotisme qui menacent la France et, quel que soit le sort de nos malheureux voisins, conserver et developper nos institutions et nos libertes.

Je propose, en consequence, l'ordre du jour suivant:

"La Chambre, regrettant la mesure rigoureuse dont Victor Hugo a ete l'objet, passe a l'ordre du jour."

M. CORNESSE, ministre de la justice.—L'honorable preopinant nous a reproche d'avoir tolere des menees bonapartistes. Je proteste contre cette accusation. Nous avons accorde aux victimes du regime imperial l'hospitalite large et genereuse que la Belgique n'a refusee a aucune des victimes des revolutions qui ont si tristement marque dans ces dernieres annees l'histoire d'un pays voisin.

J'ai ete etonne d'entendre M. Defuisseaux, qui critique l'acte que le gouvernement a pose ces jours derniers, blamer la generosite dont le gouvernement a use a l'egard des emigres du 4 septembre.

M. DEFUISSEAUX.—Je n'ai rien dit de semblable. J'ai dit que cette generosite m'avait fait esperer que la loi de 1835 etait abrogee de fait.

M. CORNESSE, ministre de la justice.—Je laisse de cote cette question. Je m'en tiens au fait qui a motive l'interpellation. Non, ce ne sont pas des hommes politiques, ces pillards, ces assassins, ces incendiaires dont les crimes epouvantent l'Europe. Je ne parle pas seulement des instruments, des auteurs materiels de ces forfaits. Il est de plus grands coupables, ce sont ceux qui encouragent, qui tolerent, qui ordonnent ces faits; ce sont ces malfaiteurs intellectuels qui propagent dans les esprits des theories funestes et excitent a la lutte entre le capital et le travail. Voila les grands, les seuls coupables. Ces theories malsaines ont heurte le sentiment public dans toute la Belgique.

La lettre de M. Victor Hugo contenait de violentes attaques contre un gouvernement etranger avec lequel nous entretenons les meilleures relations. Ce gouvernement etait accuse de tous les crimes. Nous n'avons pas recu de sollicitations. Nous avons des devoirs a remplir. Notre initiative n'a pas besoin d'etre provoquee.

M. Victor Hugo allait plus loin. La lettre contenait un defi au gouvernement, aux Chambres, a la souverainete nationale de la Belgique. M. Hugo, etranger sur notre sol, se posait fierement en face du gouvernement et de la representation nationale, et leur disait: "Vous pretendez que vous ferez telle chose. Eh bien, vous ne le ferez pas. Je

vous en defie. Moi, Victor Hugo, j'y ferai obstacle. Vous avez la loi pour vous. J'ai le droit pour moi. *Pro jure contra legem*. C'est ma maxime!"

N'est-il pas vrai qu'en prenant cette attitude, M. Victor Hugo, qui est un exilé volontaire, abusait de l'hospitalité?

Oui, M. Victor Hugo est une grande illustration littéraire; c'est peut-être le plus grand poète du dix-neuvième siècle. Mais plus on est élevé, plus la providence vous a accordé de grandes facultés, plus vous devez donner l'exemple du respect des convenances, des lois, de l'autorité d'un pays qui n'a jamais marchandé la protection aux étrangers.

Oui, la Belgique est une terre hospitalière, mais il faut que les étrangers qu'elle accueille sachent respecter les devoirs qui leur incombent vis-à-vis d'elle et de son gouvernement.

Le gouvernement, fort de son droit, soucieux de sa dignité, ayant la conscience de sa responsabilité devant le pays et devant l'Europe, ne pouvait pas tolérer de tels écarts. Vous l'auriez accusé de faiblesse et peut-être de lâcheté s'il avait subi un tel outrage.

J'ajoute qu'après la lettre de M. Victor Hugo la tranquillité a été troublée. Vous avez lu dans *l'Indépendance*, écrit de la main même du fils de M. Hugo, le récit des scènes qui se sont passées devant la maison du poète. Je blame ces manifestations. Elles font l'objet d'une instruction judiciaire. Lorsque les coupables seront découverts, la justice se prononcera. Une enquête est ordonnée. Des recherches sont faites pour arriver à ce résultat. Mais ces manifestations troublaient profondément la tranquillité publique.

Des démarches pour engager M. Victor Hugo à se retirer volontairement sont restées infructueuses. Le gouvernement a fait signifier un arrêté d'expulsion. Cet arrêté sera exécuté. Le gouvernement croit avoir rempli un devoir.

Il y avait en jeu une question de sécurité publique, de dignité nationale, de dignité gouvernementale. Le gouvernement a eu recours à la mesure extrême de l'expulsion. Il soumet avec confiance cet acte au jugement de tous, et il ne doute pas que l'immense majorité de la Chambre et du pays ne lui soit acquise. (*Marques d'approbation.*)

M. DEMEUR.—L'opinion qui a été développée et approuvée ici et au sénat, cette doctrine, qui est une erreur, consiste à dire que la législation donne au gouvernement le droit de livrer tous les vaincus de Paris. C'est cette doctrine que reprouve la lettre de M. Victor Hugo. D'après lui, les vaincus sont des hommes politiques. Toute sa

lettre est la. L'insurrection de Paris est un crime, qui ne souffre pas de circonstances atténuantes; mais j'ajoute: c'est un crime politique. Et si vous aviez à le poursuivre vous le qualifieriez ainsi. Je laisse de côté les crimes et délits de droit commun qui en sont résultés. Je parle du fait dominant. Il est prévu par la loi pénale. La guerre civile est un crime politique. Nous avons eu dans notre pays des tentatives de crimes de ce genre.

Est-ce que nous n'avons pas chez nous des criminels politiques qui ont été condamnés à mort, des hommes qui ont conspiré contre la sûreté de l'état, qui ont commis des attentats contre la chose publique? Pourquoi se recrier? C'est de l'histoire.

Or, peut-on livrer un homme qui n'a commis aucun crime de droit commun, mais qui a commis ce crime politique d'adhérer à un gouvernement qui n'était pas le gouvernement légal? Personne n'osera le soutenir. Ce serait dire le contraire de ce qui a toujours été dit. Je ne veux pas atténuer le crime. Je cherche sa qualification, afin de trouver la règle de conduite qui doit nous guider en matière d'extradition.

Des hommes se sont rendus coupables d'incendie, de pillage, de meurtre. Voilà des crimes de droit commun. Pouvez-vous, devez-vous livrer ces hommes? Je crois qu'il y a ici à distinguer. De deux choses l'une: ou bien ces faits sont connexes au crime politique principal, ou bien, ils en sont indépendants. S'ils sont connexes, notre législation défend d'en livrer les auteurs.

M. VAN OVERLOOP.—Et les assassins des généraux Lecomte et Clément Thomas?

M. JOTTRAND.—Ils ne se sont pas mis à 50,000 pour assassiner ces généraux!

M. DEMEUR.—Ces principes ont déjà été établis à l'occasion de faits que vous ne reprouvez pas moins que ceux de Paris. Il s'agissait d'un attentat commis contre un souverain étranger et des personnes de sa suite. Les frères Jacquin avaient commis des faits connexes à cet attentat. Leur extradition n'a pu être accordée. Il a fallu modifier la loi; mais la loi qu'on a faite confirme ma thèse. En effet, la loi de 1856 n'autorise l'extradition, en cas de faits connexes à un crime politique, que lorsque ce crime aura été commis ou tenté contre un souverain étranger.

M. D'ANETHAN, ministre des affaires étrangères.—Nous n'avons pas à discuter la loi de 1835. J'examine seulement la question de savoir si le gouvernement a bien fait d'appliquer la loi.

La loi dit que le gouvernement peut expulser tout individu qui, par sa conduite, a compromis la tranquillite publique.

Eh bien, M. Hugo a-t-il compromis la tranquillite du pays par cette lettre qui contenait un defi insolent? Les faits repondent a cette question.

Mais j'ai un detail a ajouter a la declaration que j'ai faite au senat. M. Victor Hugo ayant ete appele devant l'administrateur de la surete publique, ce fonctionnaire lui dit:—Vous devez reconnaitre que vous vous etes mepris sur le sentiment public.—J'ai contre moi la bourgeoisie, mais j'ai pour moi les ouvriers, et j'ai recu une deputation d'ouvriers qui a promis de me defendre." [Note: M. Victor Hugo n'a pas dit cela.] (*Exclamations sur quelques bancs.*)

Dans ces circonstances, il eut ete indigne du gouvernement de ne pas sevir. (*Tres bien!*) Il importe que l'on connaisse bien les intentions du gouvernement. Ses intentions, les voici: nous ne recevrons chez nous aucun des hommes ayant appartenu a la Commune, [Note: La protestation de Victor Hugo a produit ce resultat, qu'apres cette declaration formelle et solennelle du ministre, le gouvernement belge, baissant la tete et se dementant, n'a pas ose interdire l'entree en Belgique a un membre de la Commune, Tridon, qui est mort depuis a Bruxelles.] et nous appliquerons la loi d'extradition a tous les hommes qui se sont rendus coupables de vol, d'assassinat ou d'incendie. (*Marques d'approbation a droite.*)

M. COUVREUR.—Messieurs, moi aussi, je me leve, en cette circonstance, sous l'empire d'une profonde tristesse.

Il ne saurait en etre autrement au spectacle de ce debordement d'horreurs qui font reculer la civilisation de dix-huit siecles et dont les consequences menacent de ne pas s'arreter a nos frontieres.

Oui, je le dis avec l'unanimité de cette Chambre, les hommes de la Commune de Paris qui ont voulu, par la force et l'intimidation, etablir la domination du proletariat sur Paris, et par Paris sur la France, ces hommes sont de grands coupables.

Oui, il y avait parmi eux, a cote de fanatiques et d'esprits egares, de veritables scelerats.

Oui, les hommes qui, de propos delibere, ont mis le feu aux monuments et aux maisons de Paris sont des incendiaires, et ceux qui ont fusille des otages arbitrairement arretes et juges sont d'abominables assassins.

Mais si je porte ce jugement sur les vaincus, que dois-je dire des vainqueurs qui, apres la victoire, en dehors des excitations de la lutte, fusillent sommairement, sans examen, sans jugement, par escouades de 50, de 100 individus, je ne dis pas seulement des insurges de tout age, de tout sexe, pris les armes a la main, mais le premier venu, qu'une circonstance quelconque, un regard suspect, une fausse demarche, une denonciation calomnieuse.... (*interruption*), oui, des delations et des vengeances! designent a la fureur des soldats? (*Interruption.*)

M. JOTTRAND.—Brigands contre brigands!

*Des voix a droite.*—A l'ordre!

M. LE PRESIDENT.—Les paroles qui viennent d'etre prononcees ne sont pas parvenues jusqu'au bureau....

M. COUVREUR.—J'ai dit....

M. LE PRESIDENT.—Je ne parle pas de vos paroles, monsieur Couvreur.

M. JOTTRAND.—Je demande la parole.

M. COUVREUR.—Ces faits sont denonces par la presse qui peut et qui ose parler, par les journaux anglais.

Lisez ces journaux. Leurs revelations font fremir. Le *Times* le dit avec raison: "Paris est un enfer habite par des demons. Les faits, les details abondent. A les lire, on se demande si le peuple francais est pris d'un acces de demence feroce ou s'il est deja atteint dans toutes ses classes de cette pourriture du bas-empire qui annonce la decadence des grandes nations."

Cela est deja fort affligeant, mais ce qui le serait bien davantage, c'est que ces haines, ces rages ferocees, ces passions surexcitees pussent reagir jusque chez nous. Que la France soit affolee de reaction, que les partis monarchiques sement, pour l'avenir, de nouveaux germes de guerre civile, deplorons-le, mais n'imitons pas; nous qui ne sommes pas directement interesses dans la lutte, gardons au moins l'impartialite de l'histoire. Restons maitres de nous-memes et de notre sang-froid, ne substituons pas l'arbitraire, le bon plaisir, la passion a la justice et aux lois.

Lorsque, il y a quelques jours, l'honorable M. Dumortier, interpellant le gouvernement sur ses intentions, disait que les crimes commis jusqu'a ce moment a Paris par les gens de la Commune devaient etre consideres comme des crimes de droit commun, pas une voix n'a proteste. Mais un point n'avait pas ete suffisamment mis en lumiere. J'ai ete heureux d'avoir entendu tantot les explications de l'honorable ministre des

affaires etrangeres, qui a precise dans quel sens l'application des lois se ferait; j'ai ete heureux d'apprendre que la Belgique, dans cette circonstance, reglerait sa conduite sur celle de l'Angleterre, de l'Espagne et de la Suisse, c'est-a-dire que l'on examinera chaque cas individuellement....

M. D'ANETHAN, ministre des affaires etrangeres.—Certainement.

M. COUVREUR.... que l'on jugera les faits; que l'on ne rejettera pas dans la fournaise des passions surexcitees de Versailles ceux qui viennent nous demander un asile, non parce qu'ils sont coupables, mais parce qu'ils sont injustement soupconnes, qu'ils peuvent croire leur vie et leur liberte en peril.

L'expulsion de M. Victor Hugo s'ecarte de cette politique calme, humaine, tolerante. Voila pourquoi elle me blesse.

J'y vois une tendance opposee a celle qui s'est manifestee dans la seance de ce jour. C'est un acte de colere, bien plus que de justice et de stricte necessite.

La mesure prise peut-elle se justifier dans les circonstances speciales ou elle s'est produite? Je reponds non sans hesiter.

Je dis plus. J'aime a croire qu'en arretant ses dernieres resolutions, le gouvernement ignorait encore les details des faits qui se sont passes sur la place des Barricades, dans la nuit de samedi a dimanche.

Quels sont ces faits, messieurs?

Les premieres versions les ont presentes comme une explosion anodine, naturelle, legitime du sentiment public: tapage nocturne, charivari, sifflets, quelques carreaux casses.

Depuis, le fils de M. Victor Hugo a publie, sur ces evenements, une autre version. Il resulte de son recit que la scene nocturne a dure pres de deux heures.

M. ANSPACH.—C'est un roman.

M. COUVREUR.—C'est ce que la justice aura a demontrer. Mais ce qui n'est pas un roman, c'est la frayeur que des femmes et de jeunes enfants ont eprouvee.

*(Interruption.)*

J'en appelle a tous les peres. Si, pendant la nuit, provoques ou non, des forcenes venaient pousser devant votre porte, messieurs, des cris de mort, briser des vitres, assaillir la demeure qui abrite le berceau de vos petits-enfants, diriez-vous

aussi: *C'est du roman?* Ecoutez donc le temoignage de M. Francois Hugo, racontant les angoisses de sa famille.

M. ANSPACH.—Nous avons le temoignage de M. Victor Hugo lui-meme; [Note: C'est faux. Publiez-le signe de M. Victor Hugo, on vous en defie.] il prouve qu'on a embelli ce recit.

M. COUVREUR.—C'est a l'enquete judiciaire de le prouver. Je dis donc que, d'apres ce recit, la maison de M. Victor Hugo a ete, pendant cette nuit du samedi au dimanche, l'objet de trois attaques successives (*interruption*), qu'un vieillard sans armes, des femmes en pleurs, des enfants sans defense ont pu croire leur vie menacee; je dis qu'une mere, une jeune veuve a essaye en vain de se faire entendre des voisins; que des tentatives d'effraction et d'escalade ont eu lieu; enfin que, par une circonstance bien malheureuse pour les auteurs de ces scandales, a l'heure meme ou ils se commettaient, des hommes portant une poutre etaient arretes dans le voisinage de la place des Barricades et arraches aux mains de la police par des complices accourus a leur secours.

N'est-ce pas la une attaque nocturne bien caracterisee? Le surlendemain, la justice n'etait pas encore intervenue, le procureur du roi ou ses agents ne s'etaient pas encore transportes a la maison de M. Hugo. (*Interruption.*) Et sauf l'enquete ouverte par le commissaire de police, ni M. Hugo, ni les membres de sa famille n'avaient ete interroges sous la foi du serment.

Quels sont les coupables, messieurs?

Sont-ce des hommes appartenant aux classes populaires qui venaient ainsi prendre en main, contre M. Hugo, la cause du gouvernement attaque par lui? C'est peu probable. La lettre qui a motive les demonstrations avait paru le matin meme.

Il faut plus de temps pour qu'une emotion populaire vraiment spontanee puisse se produire.

Lorsque j'ai recu, pour ma part, la premiere nouvelle de ces regrettables evenements, j'ai cru que les refugies francais pouvaient en etre les principaux auteurs, et j'etais presque tente de les excuser, tant sont grands les maux de la guerre civile et les exasperations qu'elle cause. M. Hugo prenait sous sa protection les assassins de la Commune; il avait demande pour eux les immunités du droit de l'asile; donc il etait aussi coupable qu'eux. Ainsi raisonne la passion.

Mais, s'il faut en croire la rumeur publique, ce ne sont ni des francais, ni des proletaires amis de l'ordre qui sont les auteurs de ces scenes de sauvagerie

denoncees par la lettre de M. Francois- Victor Hugo. Ce sont des emeutiers en gants jaunes, des proletaires de l'intelligence et de la morale, qui ont montre aux vrais proletaires comment on casse les vitres des bourgeois. Les imprudents! ils en sont encore a se vanter de ce qu'ils ont fait! Et leurs compagnons de plaisir s'en vont regrettant tout haut de ne pas s'etre trouves a l'endroit habituel de leurs rendez-vous, ou a ete complotee cette bonne farce; une farce qui a failli tuer un enfant!

C'est un roman, dit-on, ce sont des exagerations, et la victime en a ete le premier auteur. Soit. Ou est l'enquete? Ou est l'examen contradictoire? Vous voulez punir des violences coupables, et vous commencez par eloigner les temoins; vous ecartez ceux dont les depositions doivent controler les recherches de vos agents.

Ah! vous avez fait appeler M. Victor Hugo a la surete publique pour l'engager a quitter le pays. Ne deviez-vous pas, au contraire, l'obliger a rester? Son temoignage, le temoignage des gens de sa maison, ne sont-ils pas indispensables au proces que vous voulez tenter? (*Interruption.*)

Voila ce qu'exigeait la justice; voila ce qu'exigeait la reparation des troubles deplorables qui ont eu lieu.

Savez-vous, messieurs, ce que peut etre la consequence de l'expulsion, dans les conditions ou elle se fait? Si, par hasard, la rumeur publique dit vrai, si les hommes qu'elle designe appartiennent a votre monde, a votre parti, s'ils appartiennent a la jeunesse doree qui hante vos salons, savez-vous ce qu'on dira? On dira que les coupables vous touchaient de trop pres; que vous ne les decouvrirez pas parce que vous ne voulez pas les decouvrir; que vous avez un interet politique a masquer leur faute, a empecher leurs noms d'etre connus, leurs personnes d'etre frappees par la justice.

Aujourd'hui vous avez mis tous les torts de votre cote. L'accuse d'hier sera la victime demain. Les rapports non controles de la surete publique et des agents de police auront beau dire le contraire; pour le public du dehors, la version veritable, authentique, celle qui fera foi devant l'histoire, sera la version du poete que vous avez expulsee le lendemain du jour ou il a pu croire sa vie menacee.

Voila pourquoi je regrette la mesure qui a ete prise; voila pourquoi je declare que vous avez manque d'intelligence et de tact politique.

M. JOTTRAND.—Messieurs, excite par l'injustice incontestable de quelques-unes des interruptions parties des bancs de la droite, j'ai prononce ces paroles: "Brigands contre brigands!" Vous avez, a ce propos, monsieur le president, prononce quelques mots que je n'ai pas compris. Je dois m'expliquer sur le sens de mon exclamation.

M. LE PRESIDENT.—Permettez. Avant que vous vous expliquiez, je tiens a dire ceci: les paroles que vous reconnaissez avoir prononcees, je ne les avais pas entendues. Aux demandes de rappel a l'ordre, j'ai repondu que je ne pouvais le prononcer sans connaitre les expressions dont vous vous etiez servi....

D'apres la declaration que vous venez de faire, vous auriez appele *brigands* les representants de la force legitime.

M. JOTTRAND.—Monsieur le president, ces paroles sont sorties de ma bouche au moment ou mon honorable collegue, M. Couvreur, venait de fletrir ceux qui, apres la victoire et de sang-froid, executent leurs prisonniers en masse et sans jugement. Je me serais tu, si a ce moment, si, de ce cote, n'etaient parties des protestations contre l'indignation de mon collegue, protestations qui ne pouvaient avoir d'autre sens que l'approbation des actes horribles qui continuent a se passer en France.

Ces paroles, vous le comprenez, ne s'appliquaient pas, dans ma pensee, a ces defenseurs energiques, resolu et devoues du droit et de la legalite qui, prevoyant l'ingratitude du lendemain, la montrant deja du doigt, la proclamant comme attendue par eux, n'en ont pas moins continue a se devouer a la tache penible qu'ils accomplissaient; ces paroles, dans ma pensee, ne s'appliquaient pas a ces soldats esclaves de leur devoir, agissant dans l'ardeur du combat; elles s'appliquaient uniquement a ceux dont j'ai rappele les actes. Et ces actes, suis-je seul a les fletrir?

N'entendons-nous pas, a Versailles meme, des voix amies de l'ordre, des hommes qui ont toujours defendu dans la presse l'ordre et la legalite, ne les voyons-nous pas protester contre les horreurs qui se commettent sous leurs yeux? ne voyons-nous pas toute la presse francaise reclamer la constitution immediate de tribunaux reguliers et la cessation de toutes ces horreurs?

Voici ce que disait le *Times*, faisant, comme moi, la part egale aux deux partis en lutte:

"Des deux parts egalement, nous arrive le bruit d'actes incroyables d'assassinat et de massacre. Les insurges ont accompli autant qu'il a ete en leur pouvoir leurs menaces contre la vie de leurs otages et sans plus de pitie que pour toutes leurs autres menaces. L'archeveque de Paris, le cure Deguerry, l'avocat Chaudey, en tout soixante-huit victimes sont tombees sous leurs coups. Ce massacre d'hommes distingues et inoffensifs est un de ces crimes qui ne meurent point et qui souillent a jamais la memoire de leurs auteurs. Mais, dans l'esprit de carnage et de haine qu'il revele, les communistes ne semblent guere pires que leurs antagonistes.

"Il est presque ridicule, de la part de M. Thiers, de venir denoncer les insurges pour avoir fusille un officier captif au mepris des lois de la guerre.

"Les lois de la guerre! Elles sont douces et chretiennes, comparees aux lois inhumaines de vengeance, en vertu desquelles les troupes de Versailles ont, pendant ces six derniers jours, fusille et dechiquete a coups de bayonnette des prisonniers, des femmes et des enfants!

"Nous n'avons pas un mot a dire en faveur de ces noirs coquins, qui, evidemment, ont premedite la destruction totale de Paris, la mort par le feu de sa population et l'aneantissement de ses tresors. Mais si des soldats se transforment eux-memes en demons pour attaquer des demons, est-il etonnant de voir le caractere demoniaque de la lutte redoubler?

"La fureur a attise la fureur, la haine a envenime la haine, jusqu'a ne plus faire des plus sauvages passions du coeur humain qu'un immense et inextinguible brasier."

Voila, messieurs, les sentiments qu'inspire a l'opinion anglaise ce qui se passe a Paris; voila les sentiments sous l'empire desquels j'ai repondu tantot aux interruptions de la droite.

Je n'ai voulu fletrir que des actes qui seront a jamais fletris dans l'histoire comme le seront ceux des insurges eux-memes.

Je passe a l'expulsion de Victor Hugo. Je n'en dirai qu'un mot, si on veut me laisser la parole en ce moment.

Si j'etais sur de l'exactitude de la conversation que M. le ministre des affaires etrangeres nous a rapportee, comme ayant eu lieu entre M. l'administrateur de la surete publique et M. Victor Hugo, je declare que je ne voterais point l'ordre du jour qui d'abord avait mes sympathies.

On repand partout dans la presse, pour terrifier nos populations, le bruit d'une vaste conspiration dont on aurait saisi les preuves materielles sur des cadavres de membres de la Commune, conspiration ayant pour but de traverser avec l'armee insurrectionnelle le territoire occupe par les troupes prussiennes, afin de porter en Belgique les restes de la Commune expirante, et de l'y ranimer a l'aide des sympathies qu'elle excite pretendument chez nos classes ouvrieres.

Je ne crois pas a cette conspiration, et je ne crois pas non plus aux paroles que l'on prete a M. Hugo dans son entretien avec M. l'administrateur de la surete publique. (*Interruption.*)

M. le ministre des affaires etrangeres les a-t-il entendues? Ne peut-on, au milieu des passions du moment, au milieu des preoccupations qui hantent legitiment, je le

veux bien, l'esprit des ministres et de leurs fonctionnaires, se tromper sur certains details?

Avez-vous un interrogatoire de M. Victor Hugo?

N. D'ANETHAN, ministre des affaires etrangeres.—Oui. [Note: C'est faux]

M. JOTTRAND.—...Signe de lui? Avez-vous la preuve que, pour le triomphe de sa personnalite, il ait ete pret a plonger notre pays dans l'abime de la lutte entre classes?

Si vous pouviez fournir cette preuve, je declarerais que l'expulsion a ete meritee. Mais cette preuve, vous ne pouvez nous la donner; je me defie de vos paroles, et, en consequence, je voterai l'ordre du jour.—

A la suite de cette discussion dans laquelle le ministre et le bourgmestre ont reproduit leurs affirmations mensongeres, dont ferait justice l'enquete judiciaire eludee par le gouvernement belge, la Chambre a vote sur l'ordre du jour propose par M. Defuisseaux.

Elle l'a rejete a la majorite de 81 voix contre 5.

Ont vote pour:

MM. Couvreur.

Defuisseaux.

Demeur.

Guillery.

Jottrand.

\* \* \* \* \*

A M. LE REDACTEUR DE L'*Independance belge*.

Bruxelles, 1er juin 1871.

Monsieur,

Je viens de lire la seance de la Chambre. Je remercie les hommes eloquents qui ont defendu, non pas moi qui ne suis rien, mais la verite qui est tout. Quant a l'acte ministeriel qui me concerne, j'aurais voulu garder le silence. Un expulse doit etre indulgent. Je dois repondre cependant a deux paroles, dites l'une par le ministre, l'autre par le bourgmestre. Le ministre, M. d'Anethan, aurait, d'apres le compte rendu que j'ai sous les yeux, donne lecture du proces-verbal d'un entretien *signe par moi*. Aucun proces-verbal ne m'a ete communique, et je n'ai rien signe. Le bourgmestre, M. Anspach, a dit du recit des faits publie par mon fils: *C'est un roman*. Ce recit est la

pure et simple verite, plutot attenuée qu'aggravée. M. Anspach n'a pu l'ignorer. Voici en quels termes j'ai annoncé le fait aux divers fonctionnaires de police qui se sont présentés chez moi: Cette nuit, une maison, la mienne, habitée par quatre femmes et deux petits enfants, a été violemment attaquée par une bande poussant des cris de mort et cassant les vitres à coups de pierres, avec tentative d'escalade du mur et d'effraction de la porte. Cet assaut, commence à minuit et demi, a fini à deux heures un quart, au point du jour. Cela se voyait, il y a soixante ans, dans la forêt Noire; cela se voit aujourd'hui à Bruxelles.

Ce fait est un crime qualifié. À six heures du matin, le procureur du roi devait être dans ma maison; l'état des lieux devait être constaté judiciairement, l'enquête de justice en règle devait commencer, cinq témoins devaient être immédiatement entendus, les trois servantes, Mme Charles Hugo et moi. Rien de tout cela n'a été fait. Aucun magistrat instructeur n'est venu; aucune vérification légale des dégâts, aucun interrogatoire. Demain toute trace aura à peu près disparu, et les témoins seront dispersés; l'intention de ne rien voir est ici évidente. Après la police sourde, la justice aveugle. Pas une déposition n'a été judiciairement recueillie; et le principal témoin, qu'avant tout on devait appeler, on l'expulse.

Cela dit, je pars.

## **VICTOR HUGO.**

Sec.7

A MM. COUVREUR, DEFUISSEAUX, DEMEUR, GUILLERY, JOTTRAND, *representants du peuple belge.*

Luxembourg, 2 juin 1871.

Messieurs,

Je tiens à vous remercier publiquement; non pas en mon nom, car que suis-je dans de si grandes questions? mais au nom du droit, que vous avez voulu maintenir, et au nom de la vérité, que vous avez voulu éclaircir. Vous avez agi comme des hommes justes.

L'offre d'asile qu'a bien voulu me faire, en nobles et magnifiques paroles, l'éloquent promoteur de l'interpellation, M. Defuisseaux, m'a profondément touché. Je n'en ai point usé. Dans le cas où les pluies de pierre s'obstineraient à me suivre, je ne voudrais pas les attirer sur sa maison.

J'ai quitté la Belgique. Tout est bien.

Quant au fait en lui-même, il est des plus simples.

Après avoir fletri les crimes de la Commune, j'avais cru de mon devoir de fletrir les crimes de la reaction. Cette egalite de balance a deplu.

Rien de plus obscur que les questions politiques compliquees de questions sociales. Cette obscurite, qui appelle l'enquete et qui quelquefois embarrasse l'histoire, est acquise aux vaincus de tous les partis, quels qu'ils soient; elle les couvre en ce sens qu'elle veut l'examen. Toute cause vaincue est un proces a instruire. Je pensais cela. Examinons avant de juger, et surtout avant de condamner, et surtout avant d'executer. Je ne croyais pas ce principe douteux. Il parait que tuer tout de suite vaut mieux.

Dans la situation ou est la France, j'avais pense que le gouvernement belge devait laisser sa frontiere ouverte, se reserver le droit d'examen inherent au droit d'asile, et ne pas livrer indistinctement les fugitifs a la reaction francaise, qui les fusille indistinctement.

Et j'avais joint l'exemple au precepte en declarant que, quant a moi, je maintenais mon droit d'asile dans ma maison, et que, si mon ennemi suppliant s'y presentait, je lui ouvrirais ma porte. Cela m'a valu d'abord l'attaque nocturne du 27 mai, ensuite l'expulsion en regle. Ces deux faits sont desormais connexes. L'un complete l'autre; le second protege le premier. L'avenir jugera.

Ce ne sont pas la des douleurs, et je m'y resigne aisement. Peut-etre est-il bon qu'il y ait toujours un peu d'exil dans ma vie.

Du reste, je persiste a ne pas confondre le peuple belge avec le gouvernement belge, et, honore d'une longue hospitalite en Belgique, je pardonne au gouvernement et je remercie le peuple. VICTOR HUGO.

Sec.8

En presence des falsifications catholiques et doctrinaires, M. Victor Hugo a adresse cette derniere lettre a l'*Independance belge*:

Luxembourg, 6 juin 1871.

Monsieur,

Permettez-moi de retablir les faits.

Le 25 mai, au nom du gouvernement belge. M. d'Anethan dit:

"Je puis donner a la Chambre l'assurance que le gouvernement saura remplir son devoir avec la plus grande fermete et avec la plus grande vigilance; il usera des pouvoirs dont il est arme *pour empecher l'invasion sur le sol de la Belgique* de ces

gens qui meritent a peine le nom d'hommes et qui devraient *etre mis au ban* de toutes les nations civilisees. (*Vive approbation sur tous les bancs.*)

"Ce ne sont pas des refugies politiques; nous ne devons pas les considerer comme tels."

C'est la frontiere fermee. C'est le refus d'examen.

C'est contre cela que j'ai proteste, declarant qu'il fallait *attendre avant de juger*, et que, quant a moi, si le gouvernement supprimait le droit d'asile en Belgique, je le maintiens dans ma maison.

J'ai ecrit ma protestation le 26, elle a ete publiee le 27; le 27, dans la nuit, ma maison etait attaquée; le 30 j'etais expulse.

Le 31, M. d'Anethan a dit:

"Chaque cas special sera examine, et lorsque les faits ne rentreront pas dans le cadre de la loi, la loi ne sera pas appliquee. Le gouvernement ne veut que l'execution de la loi."

Ceci, c'est la frontiere ouverte. C'est l'examen admis. C'est ce que je demandais.

Qui a change de langage? est-ce moi? Non, c'est le ministere belge.

Le 25 il ferme la frontiere, le 27 je proteste, le 31 il la rouvre.

Il m'a expulse, mais il m'a obei.

L'asile auquel ont droit en Belgique les vaincus politiques, je l'ai perdu pour moi, mais gagne pour eux.

Cela me satisfait.

Recevez, monsieur, l'assurance de mes sentiments distingues.

**VICTOR HUGO.**

\* \* \* \* \*

Depuis le depart de M. Victor Hugo, les journaux liberaux belges ont declare, en mettant le gouvernement belge au defi de dementir le fait, qu'un des chefs de la bande nocturne de la place des Barricades etait M. Kervyn de Lettenhove, fils du ministre de l'interieur.

Ce fait n'a pas ete dementi.

En outre, ils ont annonce que M. Anspach, le bourgmestre de Bruxelles, venait d'etre nomme par le gouvernement francais commandeur de la Legion d'honneur.

\* \* \* \* \*

*Denouement de l'incident belge.*

(Voir les notes.)

## **VI**

### **VIANDEN**

Quand M. Victor Hugo, expulse de Belgique, est arrive dans le Luxembourg, a Vianden, la societe chantante des travailleurs de Vianden, qui se nomme *la Lyre ouvriere*, lui a donne une serenade. M. Victor Hugo a remercie en ces termes:

Mes amis de Vianden,

Vous derangez un peu une idee que je m'etais faite. Cette annee ou nous sommes avait commence pour moi par une ovation, et elle venait de finir par tout le contraire. Cela ne me déplaisait pas; la huee est le correctif de l'applaudissement, la Belgique m'avait rendu ce petit service; et, au point de vue philosophique ou tout homme de mon age doit se placer, je trouvais bon que l'acclamation de Paris eut pour contre-poids la lapidation de Bruxelles. Vous avez trouble cet equilibre, vous renouvez autour de moi, non ce qu'a fait Bruxelles, mais ce qu'a fait Paris; et cela ne ressemble pas du tout a une huee. L'annee va donc finir pour moi comme elle a commence, par une effusion de bienvenue populaire.

Eh bien, decidement je ne m'en plains pas.

Je vois a votre tete une noble intelligence, M. Pauely Strasser, votre bourgmestre. C'est un artiste en meme temps qu'un homme politique. Vianden vit en lui; depute et bourgmestre, il en est l'incarnation. Dans cette ville il est plus que le magistrat, il est l'ame.

Je vous felicite en lui et je le felicite en vous.

Oui, votre cordiale bienvenue m'est douce.

Vous etes des hommes des champs, et parmi vous il y a des hommes d'etude, car j'apercois plusieurs maitres d'ecole. C'est la un beau melange. Cette reunion est un echantillon du vrai groupe humain qui se compose de l'ouvrier materiel et de l'ouvrier

moral, et qui resume toute la civilisation dans l'embrassement du travail et de la pensee.

J'aime ce pays; c'est la cinquieme fois que j'y viens. Les autres annees, j'y etais attire par ma propre reverie et par la pente que j'ai en moi vers les beaux lieux qui sont des lieux sauvages. Aujourd'hui j'y suis chasse par un coup de vent; ce coup de vent, je le remercie.

Il me replace au milieu de vous.

Agriculteurs et travailleurs, je vous ressemble; votre societe s'appelle *la Lyre ouvriere*, quel nom touchant et cordial! Au fond, vous et moi, nous faisons la meme chose. Je creuse aussi moi un sillon, et vous dites un hymne aussi vous. Vous chantez comme moi, et comme vous je laboure. Mon sillon, c'est la dure glebe humaine; ma charrue, c'est mon esprit.

Vous venez de chanter des choses tres belles. De nobles et charmantes femmes sont ici presentes, j'ai vu des larmes dans leurs yeux. Ne vous etonnez pas si, en vous remerciant, il y a un peu de tremblement dans ma voix. Depuis quelque temps je suis plus accoutume aux cris de colere qu'aux chants du coeur, et ce que les coleres ne peuvent faire, la sympathie le fait. Elle m'emeut.

Oui, j'aime ce pays de Vianden. Cette petite ville est une vraie figure du progres; c'est un raccourci de toute l'histoire. La nature a commence par la doter; elle a donne au hameau naissant un climat sain, une riviere vivifiante, une bonne terre, des coteaux pour la vigne, des montagnes pour la foret. Puis, ce que la nature avait donne, la feodalite l'a pris. La feodalite a pris la montagne et y a mis un donjon, elle a pris la foret et y a mis des bandits, elle a pris la riviere et l'a barree d'une chaine, elle a pris la terre et a mange la moisson, elle a pris la vigne et a bu le vin. Alors la revolution de France est venue; car, vous savez, c'est de France que viennent les chartes, c'est de France que viennent les delivrances. (*Oui! oui!*) La revolution francaise a delivre Vianden. Comment? en tuant le donjon. Tant que le chateau a vecu, la ville a ete morte. Le jour ou le donjon est mort, le peuple est ne. Aujourd'hui, dans son paysage splendide que viendra visiter un jour toute l'Europe, Vianden se compose de deux choses egalement consolantes et magnifiques, l'une sinistre, une ruine, l'autre riante, un peuple.

Tout a l'heure, amis, pendant qu'autour de moi vous chantiez, j'ecoutais. Un de vos chants m'a saisi. Il m'a remue entre tous, je crois l'entendre encore. Laissez-moi vous le raconter a vous-memes.

L'orchestre se taisait. Il n'y avait pas d'instruments. La voix humaine avait seule la parole.

Un de vous, que j'aperçois et que je salue de la main, était debout à part et comme en dehors du groupe; mais dans la nuit et sous les arbres on le distinguait à peine. On l'entendait.

Qui entendait-on? on ne savait. C'était solennel et grand.

Une voix grave parlait dans l'ombre, puis s'interrompait, et les autres voix répondaient. Toutes les voix qui étaient ensemble étaient basses, et la voix qui était seule était haute. Rien de plus pathétique. On eût dit un esprit enseignant une foule.

La mélodie était majestueuse. Les paroles étaient en allemand; je ne comprenais pas les paroles, mais je comprenais le chant. Il me semblait que j'en avais une traduction dans l'âme. J'écoutais ce grand dialogue d'un archange avec une multitude; ce respectueux chuchotement des peuples répondant aux divines explications d'un génie. Il y avait comme un frémissement d'ailes dans la vibration auguste de la voix solitaire. C'était plus qu'un verbe humain. C'était comme une voix de la forêt, de la nature et de la nuit donnant à l'homme, à tous les hommes, hélas! épuisés de fatigue, accablés de rancunes et de vengeances, saturés de guerre et de haine, les grands conseils de la sérénité éternelle.

Et au-dessus de tous les fronts inclinés, au milieu de tous nos deuils, de toutes nos plaies, de toutes nos inimitiés, cela venait du ciel, et c'était l'immense reproche de l'amour.

Amis, la musique est une sorte de rêve. Elle propose à la pensée on ne sait quel problème mystérieux. Vous êtes venus à moi chantant; ce que vous avez chanté je le parle. Vous m'avez apporté cette énigme, l'Harmonie, et je vous en donne le mot: Fraternité.

Mes amis, emplissons nos verres. Au-dessus des empereurs et des rois, je bois à l'harmonie des peuples et à la fraternité des hommes.

## **VII**

### **ELECTIONS DU 2 JUILLET 1871**

M. Victor Hugo était absent de Paris lors des élections de juillet, faites sous l'état de siège, sans presse libre et sans réunions publiques; du reste viciées, selon lui, par deux mesures, l'incarcération en masse et la radiation arbitraire, qui avaient écarté du vote environ 140,000 électeurs.

\* \* \* \* \*

## PARIS.—VOTE DU 2 JUILLET

VICTOR HUGO: 57,854 VOIX.

## CONCLUSION

De ce recueil de faits et de pieces, livre sans reflexions a la conscience de tous, il resulte ceci:

Après une absence de dix-neuf ans moins trois mois, je suis rentre dans Paris le 5 septembre 1870; pendant les cinq mois qu'a dure le siege, j'ai fait mes efforts pour aider a la defense et pour maintenir l'union en presence de l'ennemi; je suis reste dans Paris jusqu'au 13 fevrier; le 13 fevrier, je suis parti pour Bordeaux; le 15, j'ai pris seance a l'Assemblée nationale; le 1er mars, j'ai parle contre le traite de paix, qui nous coute deux provinces et cinq milliards; le 2, j'ai vote contre ce traite; dans la reunion de la gauche radicale, le 3 mars, j'ai propose un projet de resolution, que la reunion a adopte a l'unanimité et qui, s'il eut pu etre presente en temps utile et adopte par l'Assemblée, eut etabli la permanence des representants de l'Alsace et de la Lorraine sur leurs sieges jusqu'au jour ou ces provinces redeviendront francaises de fait comme elles le sont de droit et de coeur; dans le onzieme bureau, le 6 mars, j'ai conseille a l'Assemblée de sieger a Paris, et j'ai indique les dangers du refus de rentrer; le 8 mars, je me suis leve pour Garibaldi meconnu et insulte, et, l'Assemblée m'ayant fait l'honneur de me traiter comme lui, j'ai comme lui donne ma demission; le 18 mars, j'ai ramene a Paris mon fils, mort subitement le 13, j'ai remercie le peuple, qui, bien qu'en pleine emotion revolutionnaire, a voulu faire cortege a ce cercueil; le 21 mars, je suis parti pour Bruxelles, ou la tutelle de deux orphelins et la loi qui regle les liquidations de communaute exigeaient ma presence; de Bruxelles, j'ai combattu la Commune a propos de l'abominable decret des otages et j'ai dit: *Pas de represailles*; j'ai rappele a la Commune les principes, et j'ai defendu la liberte, le droit, la raison, l'inviolabilite de la vie humaine; j'ai defendu la Colonne contre la Commune et l'Arc de triomphe contre l'Assemblée; j'ai demande la paix et la conciliation, j'ai jete contre la guerre civile un cri indigne; le 26 mai, au moment ou la victoire se decidait pour l'Assemblée, le gouvernement belge ayant mis hors la loi les vaincus, qui etaient les hommes memes que j'avais combattus, j'ai reclame pour eux le droit d'asile, et, joignant l'exemple au precepte, j'ai offert l'asile dans ma maison; le 27 mai, j'ai ete attaque la nuit chez moi par une bande dont faisait partie le fils d'un membre du gouvernement belge; le 29 mai, j'ai ete expulse par le gouvernement belge; en resume j'ai fait mon devoir, rien que mon devoir, tout mon devoir; qui fait son devoir est

habituellement abandonne; c'est pourquoi, ayant eu en fevrier dans les elections de Paris 214,000 voix, je suis surpris qu'il m'en soit reste en juillet 57,000.

J'en suis profondement touche.

J'ai ete heureux des 214,000; je suis fier des 57,000.

(Ecrit a Vianden, en juillet 1871.)

\* \* \* \* \*

## DEUXIEME PARTIE

### DE L'EXPULSION DE Belgique A L'ENTREE AU SENAT

#### **PARIS**

Victor Hugo etait expulse de Belgique; genre de voie de fait qui n'a d'importance que pour ceux qui la commettent. Les gouvernements peuvent mettre un homme hors d'un pays, mais ils ne peuvent le mettre hors du devoir. Ce que Victor Hugo venait de faire en Belgique, il fallait le continuer en France. Il rentra en France. L'etat de siege, les conseils de guerre, les deportations, les condamnations a mort, creaient une situation poignante et tragique. Il fallait proteger la liberte, dire la verite, faire justice et rendre justice. Les gouvernements, tels qu'ils sont aujourd'hui, ne savent pacifier qu'avec violence; il fallait combattre cette pacification fausse, et reclamer la pacification vraie. En outre, dans toute cette ombre, la France s'eclipsait; il fallait defendre la France. Tout bon citoyen sentait la pression de sa conscience. Le devoir etait imperieux et urgent. Ajoutons qu'aux devoirs politiques se melaient les devoirs litteraires.

I

#### **AUX REDACTEURS DU *RAPPEL***

Paris, 31 octobre 1871.

Mes amis,

Le *Rappel* va reparaitre. Avant que je rentre dans ma solitude et dans mon silence, vous me demandez pour lui une parole. Vous, lutteurs genereux, qui allez recommencer le rude effort quotidien de la propagande pour la verite, vous attendez de moi, et avec raison, le serrement de main que l'ecrivain veteran, absent des polemiques et etranger aux luttes de la presse, doit a ce combattant de toutes les heures qu'on appelle le journaliste. Je prends donc encore une fois la parole dans

votre tribune, pour en redescendre aussitôt après et me mêler à la foule. Je parle aujourd'hui, ensuite je ne ferai plus qu'écouter.

Les devoirs de l'écrivain n'ont jamais été plus grands qu'à cette heure.

Au moment où nous sommes, il y a une chose à faire; une seule. Laquelle?

Relever la France.

Relever la France. Pour qui? Pour la France? Non. Pour le monde. On ne rallume pas le flambeau pour le flambeau.

On le rallume pour ceux qui sont dans la nuit; pour ceux qui étendent les mains dans la cave et tatent le mur funeste de l'obstacle; pour ceux à qui manquent le guide, le rayon, la chaleur, le courage, la certitude du chemin, la vision du but; pour ceux qui ont de l'ombre dans leur horizon, dans leur travail, dans leur itinéraire, dans leur conscience; pour ceux qui ont besoin de voir clair dans leur chute ou dans leur victoire. On rallume le flambeau pour celui même qui l'a éteint, et qui, en l'éteignant, s'est aveuglé; et c'est pour l'Allemagne qu'il faut relever la France.

Oui, pour l'Allemagne. Car l'Allemagne est esclave, et c'est de la France que lui reviendra la liberté.

La lumière délivre.

Mais pour rallumer le flambeau, pour relever la France, comment s'y prendre? Qu'y a-t-il à faire?

Cela est difficile, mais simple.

Il faut faire jaillir l'étincelle.

D'où?

De l'âme du peuple.

Cette âme n'est jamais morte. Elle subit des occultations comme tout astre, puis, tout à coup, lance un jet de clarté et répare.

La France avait deux grandeurs, sa grandeur matérielle et sa grandeur morale. Sa puissance matérielle seule est atteinte, sa puissance intellectuelle est entière. On amoindrit un territoire, non un rayonnement; jamais un rayon ne rebrousse chemin. La civilisation connaît peu Berlin et continue de se tourner vers Paris. Après les

desastres, voyons le resultat. Il ne reste plus a la France que ceci: tous les peuples. La France a perdu deux provinces, mais elle a garde le monde.

C'est le phenomene d'Athenes, c'est le phenomene de Rome. Et cela tient a une chose profonde, l'Art. Etre la nation de l'ideal, c'est etre la nation du droit; etre le peuple du beau, c'est etre le peuple du vrai.

Etre un colosse n'est rien si l'on n'est un esprit. La Turquie a ete colosse, la Russie l'est, l'empire allemand le sera; enormites faites de tenebres, geants reptiles. Le geant, plus les ailes, c'est l'archange. La France est supreme parce qu'elle est ailee et lumineuse. C'est parce qu'elle est la grande nation lettree qu'elle est la grande nation revolutionnaire. La Marseillaise, qui est sa chanson, est aussi son epee. 1789 avait besoin de cette preface, l'Encyclopedie. Voltaire prepare Mirabeau. Otez Diderot, vous n'aurez pas Danton. Qui eut seche ce germe, Rousseau, au commencement du dix-huitieme siecle, eut, par contre-coup, seche a la fin cet autre germe, Robespierre. Correlations impenetrables, mysterieuses influences, complicités de l'ideal avec l'absolu, que le philosophe constate, mais qui ne sont pas justiciables des conseils de guerre.

Le journal, donc, comme l'ecrivain, a deux fonctions, la fonction politique, la fonction litteraire. Ces deux fonctions, au fond, n'en sont qu'une; car sans litterature pas de politique. On ne fait pas de revolutions avec du mauvais style. C'est parce qu'ils sont de grands ecrivains que Juvenal assainit Rome et que Dante feconde Florence.

Puisque vous me permettez de dire ma pensee chez vous, precisons la mission du journal, telle que je la comprends a l'heure qu'il est.

Le dix-neuvieme siecle, augmentateur logique de la Revolution francaise, a engage avec le passe deux batailles, une bataille politique et une bataille litteraire. De ces deux batailles, l'une, la bataille politique, livree aux reflux les plus contraires, est encore couverte d'ombre; l'autre, la bataille litteraire, est gagee. C'est pourquoi il faut continuer le combat en politique et le cesser en litterature. Qui a vaincu et conquis doit pacifier. La paix est la dette de la victoire.

Donc faisons, au profit du progres et des idees, la paix litteraire. La paix litteraire sera le commencement de la paix morale. Selon moi, il faut encourager tous les talents, aider toutes les bonnes volontes, seconder, toutes les tentatives, completer le courage par l'applaudissement, saluer les jeunes renommes, couronner les vieilles gloires. En faisant cela, on rehausse la France. Rehausser la France, c'est la relever. Grand devoir, je viens de le dire.

Ceci, je ne le dis pas pour un journal, ni pour un groupe d'écrivains, je le dis pour la littérature entière. Le moment est venu de renoncer aux haines et de couper court aux querelles. Alliance! fraternité! concorde! La France militaire a flechi, mais la France littéraire est restée debout. Ce magnifique côté de notre gloire que l'Europe nous envie, respectons-le.

Le dénigrement de nous-mêmes par nous-mêmes est détestable. L'étranger en profite. Nos déchirements et nos divisions lui donnent le droit insolent d'ironie. Quoi! pendant qu'il nous mutile, nous nous égratignons! Il nous fait pleurer et nous le faisons rire. Cessons cette duperie. Ni les allemands ni les anglais ne tombent dans cette faute. Voyez comme ils surfont leurs moindres renommées. Fussent-ils indigents, ils se déclarent opulents. Quant à nous, qui sommes, riches, n'ayons pas l'air de pauvres. Là où nous sommes vainqueurs, n'ayons pas une modestie de vaincus. Ne jouons pas le jeu de l'ennemi. Faisons-lui front de toute notre lumière. Ne diminuons rien de ce grand siècle littéraire que la France ajoute fièrement à trois autres. Ce siècle a commencé avec splendeur, il continue avec éclat. Disons-le. Constatons, à l'honneur de notre pays, tous les succès, les nouveaux comme les anciens. Être bons confrères, c'est être bons patriotes.

En parlant ainsi à vous qui êtes de si nobles intelligences, je vais au-devant de votre pensée; et, remarquez-le, en donnant ce conseil à tous les écrivains, je suis fidèle à l'habitude de ma vie entière. Jeune, dans une ode adressée à Lamartine, je disais:

Poète, j'eus toujours un chant pour les poètes;  
Et jamais le laurier qui pare d'autres têtes  
N'a jeté d'ombre sur mon front.

Donc paix en littérature!—Mais guerre en politique.

Désarmons ou nous pouvons désarmer, pour mieux combattre là où le combat est nécessaire.

La république, en ce moment, est attaquée, chez elle, en France, par trois ou quatre monarchies; tout le passé, passé royal, passé théocratique, passé militaire, prend corps à corps la Révolution. La Révolution vaincra, tôt ou tard. Tachons que ce soit tôt. Luttons. N'est-ce pas quelque chose que d'avancer l'heure?

De ce côté encore, relevons la France. France est synonyme de liberté.

La Révolution victorieuse, ce sera la France victorieuse.

Ce qui met le plus la Révolution en danger, le phénomène artificiel, mais sérieux, qu'il faut surtout combattre, le grand péril, le vrai péril, je dirai presque le seul péril, le voici:

c'est la victoire de la loi sur le droit. Grâce à ce funeste prodige, la Révolution peut être à la merci d'une assemblée. La légalité viciant par infiltration la vérité et la justice, cela se voit à cette heure presque dans tout. La loi opprime le droit. Elle l'opprime dans la pénalité où elle introduit l'irréparable, dans le mariage où elle introduit l'irrévocable, dans la paternité déformée et parfois faussée par les axiomes romains, dans l'éducation d'où elle retire l'égalité en supprimant la gratuite, dans l'instruction qui est facultative et qui devrait être obligatoire, le droit de l'enfant étant ici supérieur au droit du père, dans le travail auquel elle chicane son organisme, dans la presse dont elle exclut le pauvre, dans le suffrage universel dont elle exclut la femme. Grave désordre, l'exagération de la loi. Tout ce qui est de trop dans la loi est de moins dans le droit.

Les gouvernants, assemblées souveraines ou princes, ont de l'appétit et se font aisément illusion. Rappelons-nous les sous-entendus de l'assemblée de Bordeaux, qui a été depuis l'assemblée de Versailles, et qui n'est pas encore l'assemblée de Paris. Cette assemblée, dont j'ai l'honneur de ne plus être, avait vu le plébiscite du 8 mai et croyait tout possible par le suffrage universel. Elle se trompait. On incline aujourd'hui à abuser du pouvoir plébiscitaire. Le gouvernement direct du peuple par le peuple est, certes, le but auquel il faut tendre; mais il faut se défier du plébiscite; avant de s'en servir, il importe de le définir; la politique est une mathématique, et aucune force ne doit être employée sans être précisée; la longueur du levier veut être proportionnée à la masse de l'obstacle. Eh bien, le plébiscite ne saurait soulever le droit, ni le déplacer, ni le retourner. Le droit préexiste. Il était avant, il sera après. Le droit existe avant le peuple, comme la morale existe avant les mœurs. Le droit crée le suffrage universel, le suffrage universel crée la loi. Voyez l'énorme distance qui sépare la loi du droit, et l'infériorité de ce qui est humain devant ce qui est éternel. Tous les hommes réunis ne pourraient pas créer un droit, et moi qui parle j'ai fait dans ma vie plusieurs centaines de lois. La loi employant le suffrage universel a détruit le droit, c'est la fille employant le père à tuer l'aïeul. Est-il rien de plus monstrueux? Tel est pourtant le rêve de ceux qui s'imaginent qu'on peut mettre la république aux voix, donner au suffrage universel d'aujourd'hui la souveraineté sur le suffrage universel de demain, et faire supprimer le droit absolu de l'homme par le caprice momentané de l'individu.

À cette heure, l'antagonisme de la loi et du droit éclate. La révolte de l'inférieur contre le supérieur est flagrante.

Quel embarras pour les consciences et quoi de plus inquiétant que ceci, le droit et la loi coulant en sens contraire! le droit allant vers l'avenir, la loi allant vers le passé! le droit charriant les problèmes sociaux, la loi charriant les expédients politiques! ceux-

ci descendant, ceux-la remontant, et a chaque instant le choc! les problemes, qui sont les tenebres, se heurtant aux expedients, qui sont la noirceur! De solutions point. Rien de plus redoutable.

Aux questions permanentes s'ajoutent les questions momentanees; les premieres sont pressantes, les secondes sont urgentes. La dissolution de l'Assemblee; l'enquete sur les faits de mars, et aussi sur les faits de mai et de juin; l'amnistie. Quel labeur pour l'ecrivain, et quelle responsabilite! A cote des questions qui menacent, les questions qui supplient. Les cachots, les pontons, les mains jointes des femmes et des enfants. Ici la mere, ici les fils et les filles, la-bas le pere! Les familles coupees en deux, un troncon dans le grenier, un troncon dans la casemate. O mes amis, l'amnistie! l'amnistie! Voici l'hiver. L'amnistie!

Demandons-la, implorons-la, exigeons-la. Et cela dans l'interet de tous. Une guerison locale est une guerison generale; la plaie pansee au pied ote la fièvre du cerveau.

L'amnistie tout de suite! l'amnistie avant tout! Lions l'artere, c'est le plus presse. Disons-le au pouvoir, en ces matieres la promptitude est habilete. On a deja trop hesite, les clemences tardives aigrissent. Ne vous laissez pas contraindre par la pression souveraine de l'opinion; faites l'amnistie de gre et non de force, n'attendez pas. Faites l'amnistie aujourd'hui, elle est pour vous; faites-la demain, elle est contre vous.

Regardez le pave, il vous conseille l'amnistie. Les amnisties sont des lavages. Tout le monde en profite.

L'amnistie est aussi bien pour ceux qui la donnent que pour ceux qui la recoivent. Elle a cela d'admirable qu'elle fait grace des deux cotes.

Mes amis, les pontons sont devorants. Apres ceux qui ont peri, je ne puis me resigner a en voir perir d'autres.

Nous assistons en ce moment a une chose terrible, c'est le triomphe de la mort. On croyait la mort vaincue. On la croyait vaincue dans la loi, on la croyait vaincue dans la diplomatie. On entrevoyait la fin du coupe-tete et la fin du reitre. En 93, une annee de guillotine avait formidablement replique aux douze siecles de potence, de roue et d'ecartelement de la monarchie, et apres la revolution on pouvait croire l'echafaud epuise; puis etait venue une bataille de quinze ans, et apres Napoleon on pouvait croire la guerre videe. La peine capitale, abolie dans toutes les consciences, commencait a disparaitre dans les codes; vingt-sept gouvernements, dans l'ancien et le nouveau continent, l'avaient raturee; la paix se faisait dans la loi, et la concorde naissait entre les nations; les juges n'osaient plus condamner les hommes a mort par

l'échafaud, et les rois n'osaient plus condamner les peuples à mort par la guerre. Les poètes, les philosophes, les écrivains, avaient fait ce travail magnifique. Les Tyburn et les Montfaucon s'abîmaient dans leur honte, et les Austerlitz et les Rosbach dans leur gloire. Plus de tuerie, ni juridique, ni militaire; le principe de l'inviolabilité humaine était admis. Pour la première fois depuis six mille ans, le genre humain avait la respiration libre. Cette montagne, la mort, était ôtée de dessus la poitrine du titan. La civilisation vraie allait commencer. Tout à coup l'an 1870 s'est levé, ayant dans sa main droite l'épée, et dans sa main gauche la hache. La mort a reparu, Janus épouvantable, avec ses deux faces de spectre, l'une qui est la guerre, l'autre qui est le supplice. On a entendu cet affreux cri: Represailles! Le talion imbecile a été évoqué par la guerre étrangère et par la guerre civile. Œil pour œil, dent pour dent, province pour province. Le meurtre sous ses deux espèces, bataille et massacre, s'est rue d'abord sur la France, ensuite sur le peuple; des européens ont conçu ce projet: supprimer la France, et des français ont machiné ce crime: supprimer Paris. On en est là.

Et au lieu de l'affirmation que veut ce siècle, c'est la négation qui est venue. L'échafaud, qui était une larve, est devenu une réalité; la guerre, qui était un fantôme, est devenue une nécessité. Sa disparition dans le passé se complique d'une réapparition dans l'avenir; en ce moment-ci les mères allaitent leurs enfants pour la tombe; il y a une échéance entre la France et l'Allemagne, c'est la revanche; la mort se nourrit de la mort; on tuera parce qu'on a tué. Et, chose fatale, pendant que la revanche se dresse au dehors, la vengeance se dresse au dedans. La vindicte, si vous voulez. On a fait ce progrès, adosser les patients à un mur au lieu de les coucher sur une planche, et remplacer la guillotine par la mitrailleuse. Et tout le terrain qu'on croyait gagné est perdu, et le monstre qu'on croyait vaincu est victorieux, et le glaive règne sous sa double forme, hache du bourreau, épée du soldat; de sorte qu'à cette minute sinistre où le commerce rale, où l'industrie périt, où le travail expire, où la lumière s'éteint, où la vie agonise, quelque chose est vivant, c'est la mort.

Ah! affirmons la vie! affirmons le progrès, la justice, la liberté, l'idéal, la bonté, le pardon, la vérité éternelle! À cette heure la conscience humaine est à tâton; voilà ce que c'est que l'éclipse de la France. À Bruxelles, j'ai poussé ce cri: Clémence! et l'on m'a jeté des pierres. Affirmons la France. Relevons-la. Rallumons-la. Rendons aux hommes cette lumière. La France est un besoin de l'univers. Nous avons tous, nous français, une tendance à être plutôt hommes que citoyens, plutôt cosmopolites que nationaux, plutôt frères de l'espèce entière que fils de la race locale; conservons cette tendance, elle est bonne; mais rendons-nous compte que la France n'est pas une patrie comme une autre, qu'elle est le moteur du progrès, l'organisme de la

civilisation, le pilier de l'ensemble humain, et, que lorsqu'elle flechit, tout s'ecroule. Constatons cet immense recul moral des nations correspondant aux pas qu'a faits la France en arriere; constatons la guerre revenue, l'echafaud revenu, la tuerie revenue, la mort revenue, la nuit revenue; voyons l'horreur sur la face des peuples; secourons-les en restaurant la France; resserrons entre nous francais le lien national, et reconnaissons qu'il y a des heures ou la meilleure maniere d'aimer la patrie, c'est d'aimer la famille, et ou la meilleure maniere d'aimer l'humanite, c'est d'aimer la patrie.

**VICTOR HUGO.**

**II**

**A M. LEON BIGOT**

**AVOCAT DE MAROTEAU**

Paris, 5 novembre 1871.

Monsieur,

J'ai lu votre memoire; il est excellent, j'applaudis a vos genereux efforts. L'adhesion que vous desirez de moi, vous l'avez entiere. Je vais meme plus loin que vous.

La question que vous voyez en legiste, je la vois en philosophe. Le probleme que vous elucidez si parfaitement, et avec une logique eloquente, au point de vue du droit ecrit, est eclaire pour moi d'une lumiere plus haute et plus complete encore par le droit naturel. A une certaine profondeur, le droit naturel se confond avec le droit social.

Vous plaidez pour Maroteau, pour ce jeune homme, qui, poete a dix-sept ans, soldat patriote a vingt ans, a eu, dans le funebre printemps de 1871, un acces de fièvre, a ecrit le cauchemar de cette fièvre, et aujourd'hui, pour cette page fatale, va, a vingt-deux ans, si l'on n'y met ordre, etre fusille, et mourir avant presque d'avoir vecu. Un homme condamne a mort pour un article de journal, cela ne s'etait pas encore vu. Vous demandez la vie pour ce condamne.

Moi, je la demande pour tous. Je demande la vie pour Maroteau; je demande la vie pour Rossel, pour Ferre, pour Lullier, pour Cremieux; je demande la vie pour ces trois malheureuses femmes, Marchais, Suetens et Papavoine, tout en reconnaissant que, dans ma faible intelligence, il est prouve qu'elles ont porte des echarpes rouges, que Papavoine est un nom effroyable, et qu'on les a vues dans les barricades, pour combattre, selon leurs accusateurs, pour ramasser les blesses, selon elles. Une

chose m'est prouvé encore, c'est que l'une d'elles est mère et que, devant son arrêt de mort, elle a dit: *C'est bien, mais qui est-ce qui nourrira mon enfant?*

Je demande la vie pour cet enfant.

Laissez-moi m'arrêter un instant.

*Qui est-ce qui nourrira mon enfant?* Toute la plaie sociale est dans ce mot. Je sais que j'ai été ridicule la semaine dernière en demandant, en présence des malheurs de la France, l'union entre les français, et que je vais être ridicule cette semaine en demandant la vie pour des condamnés. Je m'y résigne. Ainsi voilà une mère qui va mourir, et voilà un petit enfant qui va mourir aussi, par contre-coup. Notre justice a de ces réussites. La mère est-elle coupable? Répondez oui ou non. L'enfant l'est-il? Essayez de répondre oui.

Je le déclare, je suis troublé à l'idée de cette innocence qui va être punie de nos fautes; la seule excuse de la pénalité irréparable, c'est la justesse; rien n'est sinistre comme la loi frappant à côté. La justice humaine tarissant brusquement les sources de la vie aux lèvres d'un enfant étonne la justice divine; ce démenti donné à l'ordre au nom de l'ordre est étrange; il n'est pas bon que nos chétifs codes transitoires et nos sentences myopes d'ici-bas indignent là-haut les lois éternelles; on n'a pas le droit de frapper la mère quand on frappe en même temps l'enfant. Il me semble entendre la profonde voix de l'inconnu dire aux hommes: *Eh bien, qu'est-ce que vous faites donc là?* Et je suis inquiet quand je vois se tourner avec stupeur vers la société le sombre regard de la nature.

Je quitte ce petit condamné, et je reviens aux autres.

Aux yeux de ceux à qui l'apparence de l'ordre suffit, les arrêts de mort ont un avantage; c'est qu'ils font le silence. Pas toujours. Il est périlleux de produire violemment un faux calme. Les exécutions politiques prolongent souterrainement la guerre civile.

Mais on me dit:—Ces êtres misérables, dont la mise à mort vous préoccupe, n'ont rien à voir avec la politique, là-dessus tout le monde est d'accord; ce sont des délinquants vulgaires, coupables de méfaits ordinaires, prévus par la loi pénale de tous les temps.

Entendons-nous.

Que tout le monde soit d'accord sur l'excellence de ces condamnations, peu m'importe. Quand il s'agit de juger un ennemi, mettons-nous en garde contre les consentements furieux de la foule et contre les acclamations de notre propre parti;

examinons autour de nous l'état de rage, qui est un état de folie; ne nous laissons pas pousser même vers les sévérités que nous souhaitons; craignons la complaisance de la colère publique. Défions-nous de certains mots, tels que *delits ordinaires*, *crimes communs*, mots souples et faciles à ajuster à des sentences excessives; ces mots-là ont l'inconvénient d'être commodes; en politique, ce qui est commode est dangereux. N'acceptons pas les services que peuvent rendre des définitions mal faites; l'élasticité des mots correspond à la lâcheté des hommes. Cela obéit trop.

Confondre Marat avec Lacenaire est aisé et mène loin.

Certes, la Chambre introuvable, je parle de celle de 1815, si elle fut arrivée vingt ans plus tôt, et si le hasard l'eût faite victorieuse de la Convention, aurait trouvé d'excellentes raisons pour déclarer la république scélérate; 1815 eût déclaré 93 justiciable de la pénalité ordinaire; les massacres de septembre, les meurtres d'évêques et de prêtres, la destruction des monuments publics, l'atteinte aux propriétés privées, n'eussent point fait défaut à son réquisitoire; la Terreur blanche eût instrumenté judiciairement contre la Terreur rouge; la chambre royaliste eût proclamé les conventionnels atteints et convaincus de délits communs prévus et punis par le code criminel; elle les eût envoyés à la potence et à la roue, supplices restaurés avec la monarchie; elle aurait vu en Danton un égorgeur, en Camille Desmoulins un provocateur au meurtre, en Saint-Just un assassin, en Robespierre un malfaiteur pur et simple; elle leur eût crié à tous: Vous n'êtes pas des hommes politiques! Et l'opinion publique aurait dit: C'est vrai! jusqu'au jour où la conscience humaine aurait dit: C'est faux!

Il ne suffit pas qu'une assemblée ou un tribunal, même traînant des sabres, dise:— Une chose est,—pour qu'elle soit. On n'introduit pas de décret dans la conscience de l'homme. Le premier étourdissement passe, elle se recueille et examine. Les faits mixtes ne peuvent être appréciés comme des faits simples; le mot, *troubles publics*, n'est pas vide de sens; il y a des événements complexes où à une certaine quantité d'attentat se mêle une certaine quantité de droit. Quand la commotion a cessé, quand les fluctuations sont finies, l'histoire arrive avec son instrument de précision, la raison, et répond ceci aux premiers juges:—93 a sauvé le territoire, la Terreur a empêché la trahison, Robespierre a fait échec à la Vendée et Danton à l'Europe, le régicide a tué la monarchie, le supplice de Louis XVI a rendu impossible dans l'avenir le supplice de Damiens, la spoliation des émigrés a restitué le champ au laboureur et la terre au peuple, Lyon et Toulon foudroyés ont cimenté l'unité nationale; vingt crimes, total: un bienfait, la Révolution française.

J'entends garder les proportions, et je n'assimile les condamnés d'aujourd'hui aux gigantesques lutteurs d'autrefois qu'en ce point: eux aussi sont des combattants révolutionnaires; à eux aussi on ne peut reprocher que des faits politiques; l'histoire écartera d'eux ces qualifications, *delits communs*, *crimes ordinaires*; et, en leur infligeant la peine capitale, que fait-on? on rétablit l'échafaud politique.

Ceci est effrayant.

Pas en arrière. Démenti au progrès. Babeuf, Arena, Ceracchi, Topino-Lebrun, Georges Cadoudal, Mallet, Lahorie, Guidal, Ney, Labedoyère, Didier, les frères Faucher, Pleignier, Carbonneau, Tolleron, les quatre sergents de la Rochelle, Alibaud, Cirasse, Charlet, Cuisinier, Orsini, reparaissent. Rentree des spectres.

Retourner vers les ténèbres, faire retrograder l'immense marche humaine, rien de plus insensé. En civilisation, on ne recule jamais que vers le précipice.

Certes, Rossel, Maroteau, Gaston Cremieux et les autres, ces créatures humaines en péril, cela m'émue; mais ce qui m'émue plus encore, c'est la civilisation en danger.

Mais, reprend-on, c'est justement pour éviter le précipice que nous reculons. Vous le voyez derrière, nous le voyons devant. Pour nous comme pour vous, il s'agit du salut social. Vous le voyez dans la clémence, nous le voyons dans le châtiment.

Soit. J'accepte la discussion posée ainsi.

C'est la vieille querelle du juste et de l'utile. Nous avons pour nous le juste, cherchons si vous avez pour vous l'utile.

Voilà des condamnés à mort. Qu'en va-t-on faire? Les exécuter?

Il s'agit du salut public, dites-vous. Plaçons-nous à ce point de vue. De deux choses l'une: ou cette exécution est nécessaire, ou elle ne l'est pas.

Si elle, n'est pas nécessaire, de quel nom la qualifier? La mort pour la mort, l'échafaud pour l'échafaud, histoire de s'entretenir la main, l'art pour l'art, c'est hideux.

Si elle est nécessaire, c'est qu'elle sauve la société.

Examinons.

À l'heure qu'il est, quatre questions sont pendantes, la question monétaire, la question politique, la question nationale, la question sociale; c'est-à-dire que les quatre équilibres, qui sont notre vie même, sont compromis, l'équilibre financier par

la question monetaire, l'equilibre legal par la question politique, l'equilibre exterieur par la question nationale, l'equilibre interieur par la question sociale. La civilisation a ses quatre vents; les voila qui soufflent tous a la fois. Immense ebranlement. On entend le craquement de l'edifice; les fondations se lezardent, les colonnes plient, les piliers chancellent, toute la charpente penche; les anxietes sont inouies. La question politique et la question nationale s'enchevetrent; nos frontieres perdues exigent la suppression de toutes les frontieres; la federation des peuples seule peut le faire pacifiquement, les Etats-Unis d'Europe sont la solution, et la France ne reprendra sa suprematie que par la republique francaise transformee en republique continentale; but sublime, ascension vertigineuse, sommet de civilisation; comment y atteindre? En meme temps, le probleme monetaire complique le probleme social; des perspectives obscures s'ouvrent de toutes parts, d'un cote les colonisations lointaines, la recherche des pays de l'or, l'Australie, la Californie, les transmigrations, les deplacements de peuples; de l'autre cote, la monnaie fiduciaire, le billet de banque a revenu, la propriete democratisee, la reconciliation du travail avec le capital par le billet a rente; difficultes sans nombre, qui se resoudront un jour en bien-etre et en lumiere, et qui a cette heure se resument en miseres et en souffrances. Telle est la situation. Et maintenant voici le remede: tuer Maroteau, tuer Lullier, tuer Ferre, tuer Rossel, tuer Cremieux; tuer ces trois malheureuses, Suetens, Marchais et Papavoine; il n'y a entre l'avenir et nous que l'epaisseur de quelques cadavres utiles a la prosperite publique; et plus rien ne fremira, et le credit s'affermira, et la confiance renaitra, et les inquietudes s'evanouiront, et l'ordre sera fonde, et la France sera rassuree quand on entendra la voix d'un petit enfant appeler sa mere morte dans les tenebres.

Ainsi, a cette heure tellement extraordinaire qu'aucun peuple n'en a jamais eu de pareille, sept ou huit tombes, voila notre ressource; et quand l'homme d'etat, accoude sur sa table, la tete dans ses mains, epelant des chiffres terribles, etudiant une carte dechiree, sondant les defaites, les catastrophes, les deroutes, les capitulations, les trahisons, les ignominies, les affreuses paix signees, la France epuisee d'or par les cinq milliards extorques et de sang par les deux provinces arrachees, le profond tremblement de terre de Paris, les ecroulements, les engloutissements, les desastres, les decombres qui pendent, l'ignorance, la misere, les menaces des ruines, songe a l'effrayant avenir; quand, pensif devant tant d'abimes, il demande secours a l'inconnu; quand il reclame le Turgot qu'il faudrait a nos finances, le Mirabeau qu'il faudrait a nos assemblees, l'Aristide qu'il faudrait a notre magistrature, l'Annibal qu'il faudrait a nos armees, le Christ qu'il faudrait a notre societe; quand il se penche sur l'ombre et la supplie de lui envoyer la verite, la

sagesse, la lumiere, le conseil, la science, le genie; quand il evoque dans sa pensee le *Deus ex machina*, le pilote supreme des grands naufrages, le guerisseur des plaies populaires, l'archange des nations en detresse, le sauveur; il voit apparaitre qui? un fossoyeur, la pelle sur l'epaule.

**VICTOR HUGO.**

III

**A M. ROBERT HYENNE**

**REDACTEUR EN CHEF DE LA *DEMOCRATIE DU MIDI***

Paris, 2 decembre 1871.

Mon vaillant confrere, les souvenirs que vous me rappelez sont graves en moi; depuis longtemps je vous connais et je vous estime. Vous avez ete l'ami de l'exil; vous etes aujourd'hui le combattant de la verite et de la liberte. Votre talent et votre courage sont pour votre journal, la *Democratie du Midi*, un double gage de succes.

Nous traversons une crise fatale. Apres l'invasion, le terrorisme reactionnaire. 1871 est un 1815, pire. Apres les massacres, voici l'echafaud politique retabli. Quels revenants funestes! Trestraillon avait reparu en juin, Bellart reparait en novembre. A l'odieux assassinat de Clement Thomas et de Lecomte, a l'abominable meurtre des otages, quelles repliques sanglantes! Quel grossissement de l'horreur par l'horreur! Quelle calamite pour la France que ce duel de la Commune et de l'Assemblee!

La civilisation est en danger; nous sentons un affreux glissement sur la pente feroce. J'ai ecrit:

Personne n'est mechant, et que de mal on fait!

Avertissons toutes ces pauvres consciences troublees. Si le gouvernement est myope, tachons qu'il ne soit pas sourd. Crions: Amnistie! amnistie! assez de sang! assez de victimes! qu'on fasse enfin grace a la France! c'est elle qui saigne.—On a ote la parole au *Rappel*; vous tous qui l'avez encore, repetez son vaillant cri: Pitie! pardon! fraternite! Ne nous laissons pas, recommencons sans cesse. Demandons la paix et donnons l'alarme. Sonnons le tocsin de la clemence.

Je m'apercois que c'est aujourd'hui le 2 decembre. Il y a vingt ans a pareille heure, je luttai contre un crime, j'etais traque, et averti que, si l'on me prenait, on me fusillerait. Tout est bien, luttons.

Cher confrere, je vous serre la main.

**VICTOR HUGO.**

**IV**

**LE MANDAT CONTRACTUEL**

Le 19 decembre, M. Victor Hugo recut la lettre qu'on va lire:

Paris, le 19 decembre 1871.

Monsieur,

En face d'une Assemblee qui meconnait le mandat dont elle a ete revetue, il est necessaire de faire passer dans les moeurs un grand principe, le *mandat imperatif*.

A vous, la premiere gloire de la France, il appartient de donner au monde un grand exemple et de frapper un grand coup sur nos vieilles institutions. [Note: Les honorables signataires nous pardonneront d'omettre ici les quelques lignes ou leur sympathie pour M. Victor Hugo est le plus vivement exprimee.]

\* \* \* \* \*

Vous penserez sans doute que votre acception du mandat imperatif serait un grand acte de patriotisme et assurerait pour toujours le triomphe de cette institution.

Nous vous prions de vouloir bien nous donner votre adhesion. *Les membres du Comite electoral de la rue Brea*, DE LAVENAT, E. DIVE, BASSET, J.-C. CHAIGNEAU, EDOUARD DE LUZE, PAULIAT, MONPROFIT, ROSEL.

M. Victor Hugo ne pouvait accepter le *mandat imperatif*, la conscience ne recoit pas d'ordres; mais il pouvait et il sentit qu'il devait prendre l'initiative de la transformation du *mandat imperatif* en *mandat contractuel*, c'est-a-dire realiser plus surement le progres electoral par le contrat librement debattu et consenti entre le mandant et le mandataire.

Ne voulant pas influencer le choix du peuple, il s'abstint de paraitre aux reunions electorales, l'etat de siege otant d'ailleurs toute liberte a ces reunions.

La declaration suivante y fut lue en son nom:

**DECLARATION**

Je suis de ceux qui pensent qu'aucune pression ne doit etre exercee sur le choix du peuple.

Plus le choix sera libre, plus il sera grand.

Plus le choix sera spontané, plus il sera significatif.

Le bon citoyen ne s'offre ni ne se refuse. Il est à la disposition du devoir.

Les devoirs d'un représentant du peuple et surtout d'un représentant de l'admirable peuple de Paris sont aujourd'hui plus sérieux que jamais.

J'en comprends toute l'étendue.

Je suis prêt, quant à moi, à donner l'exemple de l'acceptation du *mandat contractuel*, bien autrement efficace et obligatoire que le *mandat impératif*.

Le mandat contractuel, c'est-à-dire le contrat synallagmatique entre le mandant et le mandataire, crée, entre l'électeur et l'élu, l'identité absolue du but et des principes.

Le choix que le peuple de Paris fera le 7 janvier doit signifier: république, négation de toute monarchie sous quelque forme que ce soit; amnistie; abolition de la peine de mort en matière politique et en toute matière; rentrée de l'Assemblée à Paris; levée de l'état de siège; dissolution de l'Assemblée dans le plus bref délai possible.

Le devoir est la loi de ma vie. Je le ferai hors de l'Assemblée comme dans l'Assemblée.

**VICTOR HUGO.**

28 décembre 1871.

\* \* \* \* \*

En même temps furent publiées, par les soins des comités, les deux pièces suivantes:

**LE COMITE ELECTORAL DE LA RUE BREA ET LE COMITE ELECTORAL DES TRAVAILLEURS, AUX ELECTEURS DE LA SEINE.**

Le grand citoyen qui s'est fait, depuis vingt ans, le champion le plus ardent de la démocratie, vient d'accomplir l'un des actes les plus considérables de sa vie. Le premier, Victor Hugo avait pris la défense de Paris contre les violences de la réaction; le premier, il avait réclamé l'amnistie et protesté, au nom du droit d'asile, contre la coupable faiblesse de la Belgique; plus tard, il implorait la grâce des condamnés à mort.

Aujourd'hui Victor Hugo vient de signer avec le peuple de Paris un contrat qui en fait son représentant nécessaire.

Victor Hugo et Paris, la grande ville et le grand poète, ne font plus qu'un.

Parisiens! et vous surtout, travailleurs! vous n'avez qu'un nom a déposer dans l'urne; il faut que ce nom soit celui de VICTOR HUGO.

## **MANDAT CONTRACTUEL**

### **ARRETE PAR LE COMITE DE LA RUE BREA ET PAR LE COMITE ELECTORAL DES TRAVAILLEURS, ADOPTE DANS DIFFERENTES REUNIONS PUBLIQUES.**

Considerant que le mandat contractuel est le seul moyen qui mette en évidence la volonté ferme et nette du collège électoral,

Les électeurs ont arrêté le programme suivant qui est adopté par le représentant qui sera nommé le 7 janvier 1872:

1. Amnistie pour tous les crimes et délits politiques.—Enquête sur les événements de mai et juin 1871.—Abolition de la peine de mort en toutes matières.
2. Proclamation définitive de la république.—Dissolution dans le plus bref délai de l'assemblée actuelle et nomination d'une assemblée constituante chargée de faire une constitution républicaine.
3. Retour à Paris du gouvernement et de l'Assemblée.— Levée de l'état de siège à Paris et dans les départements.
4. Service militaire obligatoire et personnel pour tout citoyen de la république française, sauf les seuls cas d'incapacité physique.
5. Instruction primaire, gratuite, obligatoire et laïque.— Instruction secondaire, gratuite et laïque.
6. Séparation absolue de l'église et de l'état.—Retribution des ministres de tout culte à la charge exclusive de ceux qui les emploient.
7. Liberté absolue d'association.—Liberté de réunion.— Liberté de la presse.— Abolition des procès de presse, excepté en matière civile.
8. Nomination à l'élection des maires et adjoints de toutes les communes, sans aucune exception.
9. Restitution au département, à l'arrondissement, au canton et à la commune de tout ce qui est de leur ressort.
10. Réforme de la magistrature.—Suppression de l'immovibilité.—Extension des attributions du jury.
11. Impôt vraiment proportionnel sur le revenu.

12. Exclusion de toutes les monarchies, sous quelque forme qu'elles se presentent.

13. Le programme ci-dessus constitue un mandat contractuel, que le representant a accepte et signe.

14. La sanction qui doit consacrer le mandat contractuel sera la demission du representant, qui pourra, dans le cas d'infraction au present contrat, lui etre demandee par un jury d'honneur tire au sort parmi les representants republicains de l'Assemblee, ayant signe, eux aussi, le mandat contractuel. Paris, le 28 decembre 1871.

**VICTOR HUGO.**

*Les delegues du comite electoral de la rue Brea,*

**DE LANESSAN, PAULIAT, MONPROFIT.**

*Les delegues du comite electoral des travailleurs,*

**PIERRE CENAC, BONHOURE.**

V

**ELECTION DU 7 JANVIER 1872**

**(SEINE.)**

Resultat du scrutin

M. Vautrain 122,435 voix.

M. Victor Hugo 95,900—

\* \* \* \* \*

Le lendemain de l'election, le 8 janvier, M. Victor Hugo adressa au peuple de Paris les paroles qu'on va lire:

**AU PEUPLE DE PARIS**

Paris ne peut echouer. Les echecs apparents couvrent des triomphes definitifs. Les hommes passent, le peuple reste. La ville que l'Allemagne n'a pu vaincre ne sera pas vaincue par la reaction.

A de certaines epoques etranges, la societe a peur et demande secours aux impitoyables. La violence seule a la parole, les implacables sont les sauveurs; etre sanguinaire, c'est avoir du bon sens. Le *vae victis* devient la raison d'etat; la

compassion semble une trahison, et on lui impute les catastrophes. On tient pour ennemi public l'homme atteint de cette folie, la clemence; Beccaria epouvante, et Las Casas fait l'effet de Marat.

Ces crises ou la peur engendre la terreur durent peu; leur emportement meme les precipite. Au bout de peu de temps, l'ordre faux que fait le sabre est vaincu par l'ordre vrai que fait la liberte. Pour obtenir cette victoire, aucune lutte violente n'est necessaire. La marche en avant du genre humain ebranle pacifiquement ce qui doit tomber. Le pas grave et mesure du progres suffit pour l'ecroulement des choses fausses.

Ce que Paris veut sera. Des problemes sont poses; ils auront leur solution, et cette solution sera fraternele. Paris veut l'apaisement, la concorde, la guerison des plaies sociales. Paris veut la fin des guerres civiles. La fin des guerres ne s'obtient que par la fin des haines. Comment finissent les haines? Par l'amnistie.

L'amnistie, aujourd'hui, est la condition profonde de l'ordre.

Le grand peuple de Paris, meconnu et calomnie a cause de sa grandeur meme, aura raison de tous les obstacles. Il triomphera par le calme et la volonte. Le suffrage universel a beau avoir des eclipses, il est l'unique mode de gouvernement; le suffrage universel, c'est la puissance, bien superieure a la force. Desormais, tout par le vote, rien par le fusil. La justice et la verite ont une clarte souveraine. Le passe ne se tient pas debout en face de l'avenir. Une ville comme Versailles, qui represente la royaute, ne peut etre longtemps regardee fixement par une ville comme Paris, qui personnifie la republique.

## **VICTOR HUGO.**

Paris, 8 janvier 1871.

## **VI**

### **FUNERAILLES D'ALEXANDRE DUMAS**

Alexandre Dumas etait mort pendant le siege de Paris, hors de Paris.

Le 16 avril 1872, son cercueil fut transporte a Villers-Cotterets, lieu de sa naissance. A cette occasion, M. Victor Hugo adressa a M. Alexandre Dumas fils la lettre qu'on va lire:

Paris, 15 avril 1872.

Mon cher confrere,

J'apprends par les journaux que demain 16 avril doivent avoir lieu a Villers-Cotterets les funeraillles d'Alexandre Dumas.

Je suis retenu pres d'un enfant malade, et je ne pourrai aller a Villers-Cotterets. C'est pour moi un regret profond.

Mais, je veux du moins etre pres de vous et avec vous par le coeur. Dans cette douloureuse ceremonie, je ne sais si j'aurais pu parler, les emotions poignantes s'accumulent dans ma tete, et voila bien des tombeaux qui s'ouvrent coup sur coup devant moi; j'aurais essaye pourtant de dire quelques mots. Ce que j'aurais voulu dire, laissez-moi vous l'ecrire.

Aucune popularite, en ce siecle, n'a depasse celle d'Alexandre Dumas; ses succes sont mieux que des succes, ce sont des triomphes; ils ont l'eclat de la fanfare. Le nom d'Alexandre Dumas est plus que francais, il est europeen; il est plus qu'europeen, il est universel. Son theatre a ete affiche dans le monde entier; ses romans ont ete traduits dans toutes les langues.

Alexandre Dumas est un de ces hommes qu'on pourrait appeler les semeurs de civilisation; il assainit et ameliore les esprits par on ne sait quelle clarte gaie et forte; il feconde les ames, les cerveaux, les intelligences; il cree la soif de lire; il creuse le coeur humain, et il l'ensemence. Ce qu'il seme, c'est l'idee francaise. L'idee francaise contient une quantite d'humanite telle, que partout ou elle penetre, elle produit le progres. De la, l'immense popularite des hommes comme Alexandre Dumas.

Alexandre Dumas seduit, fascine, interesse, amuse, enseigne. De tous ses ouvrages, si multiples, si varies, si vivants, si charmants, si puissants, sort l'espece de lumiere propre a la France.

Toutes les emotions les plus pathetiques du drame, toutes les ironies et toutes les profondeurs de la comedie, toutes les analyses du roman, toutes les intuitions de l'histoire, sont dans l'oeuvre surprenante construite par ce vaste et agile architecte.

Il n'y a pas de tenebres dans cette oeuvre, pas de mystere, pas de souterrain; pas d'enigme, pas de vertige; rien de Dante, tout de Voltaire et de Moliere; partout le rayonnement, partout le plein midi, partout la penetration de la clarte. Les qualites sont de toute sorte, et innombrables. Pendant quarante ans, cet esprit s'est depense comme un prodige.

Rien ne lui a manque, ni le combat, qui est le devoir, ni la victoire, qui est le bonheur.

Cet esprit etait capable de tous les miracles, meme de se leguer, meme de se survivre. En partant, il a trouve moyen de rester. Cet esprit, nous ne l'avons pas perdu. Vous l'avez.

Votre pere est en vous, votre renommee continue sa gloire.

Alexandre Dumas et moi, nous avons ete jeunes ensemble. Je l'aimais et il m'aimait. Alexandre Dumas n'etait pas moins haut par le coeur que par l'esprit. C'etait une grande ame bonne.

Je ne l'avais pas vu depuis 1857; il etait venu s'asseoir a mon foyer de proscrit, a Guernesey, et nous nous etions donne rendez-vous dans l'avenir et dans la patrie.

En septembre 1870, le moment est venu, le devoir s'est transforme pour moi; j'ai du retourner en France.

Helas! le meme coup de vent a des effets contraires.

Comme je rentrais dans Paris, Alexandre Dumas venait d'en sortir. Je n'ai pas eu son dernier serrement de main.

Aujourd'hui je manque a son dernier cortege. Mais son ame voit la mienne. Avant peu de jours,—bientot je le pourrai, j'espere,—je ferai ce que je n'ai pu faire en ce moment, j'irai, solitaire, dans ce champ ou il repose, et cette visite qu'il a faite a mon exil, je la rendrai a son tombeau.

Cher confrere, fils de mon ami, je vous embrasse.

**VICTOR HUGO.**

**VII**

**AUX REDACTEURS DE LA RENAISSANCE**

Paris, 1er mai 1872.

Mes jeunes confreres,

Ce serrement de main que vous me demandez, je vous l'envoie avec joie. Courage! Vous reussirez. Vous n'etes pas seulement des talents, vous etes des consciences; vous n'etes pas seulement de beaux et charmants esprits, vous etes de fermes coeurs. C'est de cela que l'heure actuelle a besoin.

Je resume d'un mot l'avenir de votre oeuvre collective: devoir accompli, succes assure.

Nous venons d'assister a des deroutes d'armees; le moment est arrive ou la legion des esprits doit donner. Il faut que l'indomptable pensee francaise se reveille et combatte sous toutes les formes. L'esprit francais possede cette grande arme, la langue francaise, c'est-a-dire l'idiome universel. La France a pour auditoire le monde civilise. Qui a l'oreille prend l'ame. La France vaincra. On brise une epee, on ne brise pas une idee. Courage donc, vous, combattants de l'esprit!

Le monde a pu croire un instant a sa propre agonie. La civilisation sous sa forme la plus haute, qui est la republique, a ete terrassee par la barbarie sous sa forme la plus tenebreuse, qui est l'empire germanique. Eclipse de quelques minutes. L'enormite meme de la victoire la complique d'absurdite. Quand c'est le moyen age qui met la griffe sur la revolution, quand c'est le passe qui se substitue a l'avenir, l'impossibilite est melee au succes, et l'ahurissement du triomphe s'ajoute a la stupidite du vainqueur. La revanche est fatale. La force des choses l'amene. Ce grand dix-neuvieme siecle, momentanement interrompu, doit reprendre et reprendra son oeuvre; et son oeuvre, c'est le progres par l'ideal. Tache superbe. L'art est l'outil, les esprits sont les ouvriers.

Faites votre travail, qui fait partie du travail universel.

J'aime le groupe des talents nouveaux. Il y a aujourd'hui un beau phenomene litteraire qui rappelle un magnifique moment du seizieme siecle. Toute une generation de poetes fait son entree. C'est, apres trois cents ans, dans le couchant du dix-neuvieme siecle, la pleiade qui reparait. Les poetes nouveaux sont fideles a leur siecle; de la leur force. Ils ont en eux la grande lumiere de 1830; de la leur eclat. Moi qui approche de la sortie, je salue avec bonheur le lever de cette constellation d'esprits sur l'horizon.

Oui, mes jeunes confreres, oui, vous serez fideles a votre siecle et a votre France. Vous ferez un journal vivant, puissant, exquis. Vous etes de ceux qui combattent quand ils raillent, et votre rire mord. Rien ne vous distraira du devoir. Meme quand vous en semblerez le plus eloignes, vous ne perdrez jamais de vue le grand but: venger la France par la fraternite des peuples, defaire les empires, faire l'Europe. Vous ne parlerez jamais de defaillance ni de decadence. Les poetes n'ont pas le droit de dire des mots d'hommes fatigues.

Je suivrai des yeux votre effort, votre lutte, votre succes. C'est par le journal envole en feuilles innombrables que la civilisation essaime. Vous vous en irez par le monde, cherchant le miel, aimant les fleurs, mais armes. Un journal comme le votre, c'est de la France qui se repand, c'est de la colere spirituelle et lumineuse qui se disperse; et ce journal sera, certes, importun a la pesante masse tudesque victorieuse, s'il la

rencontre sur son passage; la legerete de l'aile sert la furie de l'aiguillon; qui est agile est terrible; et, dans sa Foret-Noire, le lourd caporalisme allemand, assailli par toutes les fleches qui sortent du bourdonnement parisien, pourra bien connaitre le repentir que donnent a l'ours les ruches irritees.

Encore une fois, courage, amis!

## VIII

### **AUX REDACTEURS DU PEUPLE SOUVERAIN**

Chers amis,

Depuis trois ans, avec le *Rappel*, vous parlez au peuple. Avec votre nouveau journal, vous allez lui parler de plus pres encore.

Parler au peuple sans cesse, et tacher de lui parler toujours de plus en plus pres, c'est un devoir, et vous faites bien de le remplir.

Je me suis souvent figure un immense livre pour le peuple. Ce livre serait le livre du fait, rien de plus en apparence, et en realite le livre de l'idee. Le fait est identique au nuage; il sort de nous et plane sur nous; c'est une forme flottante propre a notre milieu, qui passe, qui contient de l'ascension et de la chute, qui resulte de nous et retombe sur nous, en ombre, en pluie, en tempete, en fecondation, en devastation, en enseignement. Le livre que je m'imagine saisirait cet enseignement, il preciserait le contour et l'ombre de chaque fait. Il conclurait. Conclure est donne a l'homme. Creer, l'oeil fixe sur l'ideal; conclure, l'oeil fixe sur l'absolu; c'est a peu pres la toute notre puissance. Ce livre serait le registre de la vie populaire, et, en marge de ce que fait la destinee, il mettrait ce que dit la conscience. De la loi de tout il deduirait la loi de tous. Il semerait la crainte utile de l'erreur. Il inquieterait le legislateur, il inquieterait le jure; il deconseillerait l'irrevocable et avertirait le pretre; il deconseillerait l'irreparable et avertirait le juge. Rapidement, par le simple recit et par la seule facon de presenter le fait, il en montrerait le sens philosophique et social. D'une audience de cour d'assises, il extrairait l'horreur de la peine de mort; d'un debat parlementaire, il extrairait l'amour de la liberte. D'une defaite nationale, il extrairait de la volonte et de la fierte; car, pour un peuple qui a sa regeneration morale a operer, il vaut mieux etre vaincu que vainqueur; un vaincu est force de perir ou de grandir. La stagnation de la gloire se comprend, la stagnation de la honte, non. Ce livre dirait cela. Ce livre n'admettrait aucun empietement, pas plus sur une idee que sur un territoire. En meme temps qu'il deshonorerait les conquetes, il ferait obstacle aux damnations. Il rehabiliterait et rassurerait. Il dirait, redirait et redirait la parole de mansuetude et de clemence; il parlerait a ceux qui sont en liberte de ceux qui sont en prison; il serait

importun aux heureux par le rappel des misérables; il empêcherait l'oubli de ce qui est lointain et de ce qui semble perdu; il n'accepterait pas les fausses guérisons; il ne laisserait pas se fermer les ulcères sous une peau malsaine; il panserait la plaie, dut-il indigner le blessé; il tâcherait d'inspirer au fort le respect du faible, à l'homme le respect de la femme, au couronné le respect du calomnieux, à l'usurpateur le respect du souverain, à la société le respect de la nature, à la loi le respect du droit. Ce livre hairait la haine. Il reconcilierait le frère avec le frère, l'aîné avec le puîné, le bourgeois avec l'ouvrier, le capital avec le travail, l'outil avec la main. Il aurait pour effort de produire la vertu d'abord, la richesse ensuite, le bien-être matériel étant vain s'il ne contient le bien-être moral, aucune bourse pleine ne supplantant à l'âme vide. Ce livre observerait, veillerait, épierait; il ferait le guet autour de la civilisation; il n'annoncerait la guerre qu'en dénonçant la monarchie; il dresserait le bilan de faillite de chaque bataille, supputerait les millions, compterait les cadavres, cuberait le sang versé, et ne montrerait jamais les morts sans montrer les rois. Ce livre saisirait au passage, coordonnerait, grouperait tout ce que l'époque a de grand, le dévouement héroïque, l'œuvre célèbre, la parole éclatante, le vers illustre, et ferait voir le profond lien entre un mot de Corneille et une action de Danton. Dans l'intérêt de tous et pour le bien de tous, il offrirait des modèles et il ferait des exemples; il éclairerait, malgré elle et malgré lui, la vertu qui aime l'ombre et le crime qui cherche les ténèbres; il serait le livre du bien dévoilé et du mal démasqué. Ce livre serait à lui seul presque une bibliothèque. Il n'aurait pour ainsi dire pas de commencement, se rattachant à tout le passé, et pas de fin, se ramifiant dans tout l'avenir. Telle serait cette bible immense. Est-ce une chimère qu'un tel livre? Non, car vous allez le faire.

Qu'est-ce que c'est que le journal à un sou? C'est une page de ce livre.

Certes, le mot bible n'est pas de trop. La page, c'est le jour; le volume, c'est l'année; le livre, c'est le siècle. Toute l'histoire bâtie, heure par heure, par les événements, toute la parole dite par tous les verbes, mille langues confuses dégageant les idées nettes. Sorte de bonne Babel de l'esprit humain.

Telle est la grandeur de ce qu'on appelle le petit journal.

Le journal à un sou, tel que vous le comprenez, c'est la réalité racontée comme La Fontaine raconte la fable, avec la moralité en regard; c'est l'erreur ratée, c'est l'iniquité soulignée, c'est la torsion du vrai redressée; c'est un registre de justice ouvert à la confrontation de tous les faits; c'est une vaste enquête quotidienne, politique, sociale, humaine; c'est le flocon de blancheur et de pureté qui passe; c'est la manne, la graine, la semence utilement jetée au vent; c'est la vérité éternelle émiettee jour par jour. Œuvre excellente qui a pour but de condenser le collectif dans

l'individuel, et de donner a tout peuple un coeur d'honnete homme, et a tout homme une ame de grand peuple.

Faites cela, amis. Je vous serre la main.

Paris, 14 mai 1872.

**IX**

### **REPOSE AUX ROMAINS**

En mai 1872, le peuple romain fit une adresse au peuple francais. Victor Hugo fut choisi par les romains comme intermediaire entre les deux peuples.

En cette qualite, il dut repondre. Voici sa reponse:

Citoyens de Rome et du monde,

Vous venez de faire du haut du Janicule une grande chose.

Vous, peuple romain, par-dessus tous les abimes qui separent aujourd'hui les nations, vous avez tendu la main au peuple francais.

C'est-a-dire qu'en presence de ces trois empires monstres, l'un qui porte le glaive et qui est la guerre, l'autre qui porte le knout et qui est la barbarie, l'autre qui porte la tiare et qui est la nuit, en presence de ces trois formes spectrales du moyen age reparues sur l'horizon, la civilisation vient de s'affirmer La mere, qui est l'Italie, a embrasse la fille, qui est la France; le Capitole a acclame l'Hotel de Ville; le mont Aventin a fraternise avec Montmartre et lui a conseille l'apaisement; Caton a fait un pas vers Barbès; Rienzi a pris le bras de Danton; le monde romain s'est incline devant les Etats-Unis d'Europe; et l'illustre republique du passe a salue l'auguste republique de l'avenir. A de certaines heures sinistres, ou l'obscurite monte, ou le silence se fait, ou il semble qu'on assiste a on ne sait quelle coalition des tenebres, il est bon que les puissants echos de l'histoire s'eveillent et se repondent; il est bon que les tombeaux prouvent qu'ils contiennent de l'aurore; il est bon que le rayon sorti des sepulcres s'ajoute au rayon sorti des berceaux; il est bon que toutes les formes de la lumiere se melent et s'entr'aident; et chez vous, italiens, toutes les clartes sont vivantes; et lorsqu'il s'agit d'attester la pensee, qui est divine, et la liberte, qui est humaine, lorsqu'il s'agit de chasser les prejuges et les tyrans, lorsqu'il s'agit de manifester a la fois l'esprit humain et le droit populaire, qui donc prendra la parole si ce n'est cette *alma parens* qui, en fait de genies, a Dante egal a Homere, et, en fait de heros, Garibaldi egal a Thrasybule?

Oui, la civilisation vous remercie. Le peuple romain fait bien de serrer la main au peuple français; cette fraternité de géants est belle. Aucun découragement n'est possible devant de telles initiatives prises par de telles nations. On sent dans cette volonté de concorde l'immense paix de l'avenir. De tels symptômes font naître dans les cœurs toutes les bonnes certitudes.

Oui, le progrès sera; oui, le jour luira; oui, la délivrance viendra; oui, la conscience universelle aura raison de tous les clerges, aussi bien de ceux qui s'appuient sur les codes que de ceux qui s'appuient sur les dogmes; oui, les soi-disant hommes impeccables, prêtres ou juges, les infaillibles comme les inamovibles, confesseront la faiblesse humaine devant l'éternelle vérité et l'éternelle justice; oui, l'irrévocable, l'irréparable et l'inintelligible disparaîtront; oui, l'échafaud et la guerre s'évanouiront; oui, le bagne sera ôté de la vie et l'enfer sera ôté de la mort. Courage! Espoir! Il est admirable que, devant les alliances malsaines des rois, les deux capitales des peuples s'entendent; et l'humanité tout entière, consolée et rassurée, tressaille quand la grande voix de Rome parle à la grande âme de Paris.

Paris, 20 mai 1872.

**X**

## **QUESTIONS SOCIALES**

### **L'ENFANT.—LA FEMME**

Sec. 1.—*L'Enfant.*

A M. TREBOIS, *Président de la Société des écoles laïques.*

Monsieur, Vous avez raison de le penser, j'adhère complètement à l'éloquente et irrefutable lettre que vous a adressée Louis Blanc. Je n'ai rien à y ajouter que ma signature. Louis Blanc est dans le vrai absolu et pose les réels principes de l'instruction laïque, aussi bien pour les femmes que pour les hommes.

Quant à moi, je vois clairement deux faits distincts, l'éducation et l'instruction. L'éducation, c'est la famille qui la donne; l'instruction, c'est l'état qui la doit. L'enfant veut être élevé par la famille et instruit par la patrie. Le père donne à l'enfant sa foi ou sa philosophie; l'état donne à l'enfant l'enseignement positif.

De là, cette évidence que l'éducation peut être religieuse et que l'instruction doit être laïque. Le domaine de l'éducation, c'est la conscience; le domaine de l'instruction, c'est la science. Plus tard, dans l'homme fait, ces deux lumières se complètent l'une par l'autre.

Votre fondation d'enseignement laïque pour les jeunes filles est une oeuvre logique et utile, et je vous applaudis.

Paris, 2 juin 1872.

\* \* \* \* \*

Sec. 2.—*La Femme.*

A M. LEON RICHER, \_Redacteur en chef de l'\_Avenir des Femmes.

Paris, le 8 juin 1872.

Monsieur,

Je m'associe du fond du coeur a votre utile manifestation. Depuis quarante ans, je plaide la grande cause sociale a laquelle vous vous devouez noblement.

Il est douloureux de le dire, dans la civilisation actuelle, il y a une esclave. La loi a des euphemismes; ce que j'appelle une esclave, elle l'appelle une mineure. Cette mineure selon la loi, cette esclave selon la realite, c'est la femme. L'homme a charge inegalement les deux plateaux du code, dont l'equilibre importe a la conscience humaine; l'homme a fait verser tous les droits de son cote et tous les devoirs du cote de la femme. De la un trouble profond. De la la servitude de la femme. Dans notre legislation telle qu'elle est, la femme ne possede pas, elle n'este pas en justice, elle ne vote pas, elle ne compte pas, elle n'est pas. Il y a des citoyens, il n'y a pas de citoyennes. C'est la un etat violent; il faut qu'il cesse.

Je sais que les philosophes vont vite et que les gouvernants vont lentement; cela tient a ce que les philosophes sont dans l'absolu, et les gouvernants dans le relatif; cependant, il faut que les gouvernants finissent par rejoindre les philosophes. Quand cette jonction est faite a temps, le progres est obtenu et les revolutions sont evitees. Si la jonction tarde, il y a peril.

Sur beaucoup de questions a cette heure, les gouvernants sont en retard. Voyez les hesitations de l'Assemblee a propos de la peine de mort. En attendant, l'echafaud sevit.

Dans la question de l'education, comme dans la question de la repression, dans la question de l'irrevocable qu'il faut oter du mariage et de l'irreparable qu'il faut oter de la penalite, dans la question de l'enseignement obligatoire, gratuit et laïque, dans la question de la femme, dans la question de l'enfant, il est temps que les gouvernants avisent. Il est urgent que les legislatureurs prennent conseil des penseurs, que les hommes d'etat, trop souvent superficiels, tiennent compte du profond travail des

ecrivains, et que ceux qui font les lois obeissent a ceux qui font les moeurs. La paix sociale est a ce prix.

Nous philosophes, nous contemplateurs de l'ideal social, ne nous lassons pas. Continuons notre oeuvre. Etudions sous toutes ses faces, et avec une bonne volonte croissante, ce pathetique probleme de la femme dont la solution resoudrait presque la question sociale tout entiere. Apportons dans l'etude de ce probleme plus meme que la justice; apportons-y la veneration; apportons-y la compassion. Quoi! il y a un etre, un etre sacre, qui nous a formes de sa chair, vivifies de son sang, nourris de son lait, remplis de son coeur, illumines de son ame, et cet etre souffre, et cet etre saigne, pleure, languit, tremble. Ah! devouons-nous, servons-le, defendons-le, secourons-le, protegeons-le! Baisons les pieds de notre mere!

Avant peu, n'en doutons pas, justice sera rendue et justice sera faite. L'homme a lui seul n'est pas l'homme; l'homme, plus la femme, plus l'enfant, cette creature une et triple constitue la vraie unite humaine. Toute l'organisation sociale doit decouler de la. Assurer le droit de l'homme sous cette triple forme, tel doit etre le but de cette providence d'en bas que nous appelons la loi.

Redoublons de perseverance et d'efforts. On en viendra, esperons-le, a comprendre qu'une societe est mal faite quand l'enfant est laisse sans lumiere, quand la femme est maintenue sans initiative, quand la servitude se deguise sous le nom de tutelle, quand la charge est d'autant plus lourde que l'epaule est plus faible; et l'on reconnaitra que, meme au point de vue de notre egoisme, il est difficile de composer le bonheur de l'homme avec la souffrance de la femme.

\* \* \* \* \*

Les dames faisant partie du comite de la *Societe pour l'amelioration du sort des femmes* ecrivent a Victor Hugo:

"Illustre maitre,

Vous avez, a toutes les epoques de votre vie, dans toutes les occasions, sous toutes les formes, pris le parti des faibles. Il n'est pas une liberte que vous n'avez revendiquee, pas une cause juste que vous n'avez defendue, pas une oppression contre laquelle vous ne vous soyez eloquemment eleve.

Votre oeuvre n'est qu'une longue et infatigable protestation contre l'abus de la force. Il y a dans votre coeur une commiseration profonde pour tous les miserables. S'agit-il d'un peuple? s'agit-il d'une classe? s'agit-il d'un individu? peu vous importe. Toute

souffrance vous atteint et vous touche. Le droit est viole quelque part, en quelqu'un; cela vous suffit.

Pourquoi? Parce que vous etes l'homme du devoir.

En ce siecle d'anarchie morale, ou le privilege—contradiction bizarre!—survit aux causes qui l'avaient produit et socialement consacre, vous proclamez l'egalite de tous et de toutes, vous affirmez la liberte individuelle et collective, vous affirmez la raison, vous affirmez l'inviolabilite de la conscience humaine.

Et nous hesiterions—nous dont l'idee de justice est meconnue, a solliciter de votre devouement l'appui que vous ne refusez a personne,—pas meme aux ignorants, ces attardes! pas meme aux coupables, ces autres ignorants! Ce serait meconnaitre tout a la fois l'irresistible puissance de votre parole et l'incommensurable generosite de votre coeur.

Personne mieux que vous n'a fait ressortir l'iniquite legale qui fait de chaque femme une mineure. Mere de famille, la femme est sans droit, ses enfants meme ne lui appartiennent pas; epouse, elle a un tuteur, presque un maitre; celibataire ou veuve, elle est assimilee par le code aux voleurs et aux assassins.

Politiquement elle ne compte pas.

Nos lois la mettent hors la loi.

... Bientot, peut-etre, une Assemblee republicaine sera saisie de nos legitimes revendications. Mais nous devons preparer l'opinion publique. L'opinion publique est le moule par ou doivent passer d'abord, pour y etre etudiees, les reformes jugees necessaires. Il n'y a de lois durables, d'institutions solidement assises—qu'il s'agisse de l'organisation de la famille ou de l'organisation de l'etat—que les institutions et les lois d'accord avec le sentiment universel.

Nous l'avons compris. Et pour bien faire penetrer dans l'esprit des masses l'importance sociale de la grande cause a laquelle nous sommes attachees, nous avons, a l'exemple de l'Amerique, de l'Angleterre, de la Suisse, de l'Italie, fonde en France une Societe a laquelle viendront apporter leur concours tous ceux qui pensent que le temps est venu de donner a la femme, dans la famille et ailleurs, la place qui lui est due....

... Notre humble Societe a besoin d'etre consacree. Une adhesion de vous aux reformes qu'elle poursuit serait, pour toutes les femmes intelligentes, pour tous les hommes de coeur, un encouragement a nous seconder....

Dites un mot et daignez nous tendre la main.

Agreez, illustre maitre, l'hommage de notre profond respect.

*Les dames membres du comite.* STELLA BLANDY, MARIA DERAISME, HUBERTINE AUCLERT, J. RICHER, veuve FERESSE-DELAISME, ANNA HOURY, M. BRUCKER, HENRIETTE CAROSTE, LOUISE LAFFITE, JULIE THOMAS, PAULINE CHANLIAC.

\* \* \* \* \*

Victor Hugo a repondu:

Paris, le 31 mars 1875.

Mesdames,

Je recois votre lettre. Elle m'honore. Je connais vos nobles et legitimes revendications. Dans notre societe telle qu'elle est faite, les femmes subissent et souffrent; elles ont raison de reclamer un sort meilleur. Je ne suis rien qu'une conscience, mais je comprends leur droit, et j'en compose mon devoir, et tout l'effort de ma vie est de leur cote. Vous avez raison de voir en moi un auxiliaire de bonne volonte.

L'homme a ete le probleme du dix-huitieme siecle; la femme est le probleme du dix-neuvieme. Et qui dit la femme, dit l'enfant, c'est-a-dire l'avenir. La question ainsi posee apparait dans toute sa profondeur. C'est dans la solution de cette question qu'est le supreme apaisement social. Situation etrange et violente! Au fond, les hommes dependent de vous, la femme tient le coeur de l'homme. Devant la loi, elle est mineure, elle est incapable, elle est sans action civile, elle est sans droit politique, elle n'est rien; devant la famille, elle est tout, car elle est la mere. Le foyer domestique est ce qu'elle le fait; elle est dans la maison la maitresse du bien et du mal; souverainete compliquee d'oppression. La femme peut tout contre l'homme et rien pour elle.

Les lois sont imprudentes de la faire si faible quand elle est si puissante.

Reconnaissons cette faiblesse et protegeons-la; reconnaissons cette puissance et conseillons-la. La est le devoir de l'homme; la aussi est son interet.

Je ne me laisserai pas de le redire, le probleme est pose, il faut le resoudre; qui porte sa part du fardeau doit avoir sa part du droit; une moitie de l'espece humaine est hors de l'egalite, il faut l'y faire rentrer. Ce sera la une des grandes gloires de notre grand siecle: donner pour contre-poids au droit de l'homme le droit de la femme; c'est-a-dire mettre les lois en equilibre avec les moeurs.

Agreez, mesdames, tous mes respects.

**VICTOR HUGO.**

**XI**

### **ANNIVERSAIRE DE LA REPUBLIQUE**

On lit dans *le Rappel* du 24 septembre 1872:

"Un banquet prive, mais solennel, devait reunir de nombreux republicains de Paris, desireux de celebrer la date du 21 septembre 1792, c'est-a-dire l'anniversaire de la premiere republique francaise, de la republique victorieuse des rois. Cela a deplu a l'autorite militaire qui est notre maitresse souveraine de par l'etat de siege, et l'autorite civile a cru devoir consacrer les ordres de l'autorite militaire.

Elle a commis une faute sur laquelle nous aurons a revenir, une de ces fautes difficiles a justifier, parce qu'elles n'offensent pas seulement le droit des citoyens, mais le bon sens public. Dans tous les cas, les organisateurs du banquet ont tenu a donner une lecon de sagesse a leurs adversaires, et le banquet a ete decommande.

Mais quelques republicains ont voulu neanmoins echanger les idees et les sentiments qu'une si grande date leur inspirait. Ils le voulaient d'autant plus qu'un groupe de republicains anglais leur avait delegue un de ses membres les plus connus et les plus sympathiques, M. le professeur Beesly.

Le banquet ne devait reunir qu'un petit nombre de convives.

On remarquait parmi eux deux representants de la deputation de Paris, MM. Peyrat et Farcy; un conseiller general de la Seine, M. Lesage; plusieurs membres du conseil municipal de Paris, MM. Allain-Targe, Jobbe-Duval, Loiseau-Pinson; plusieurs publicistes de la presse republicaine, MM. Frederic Morin, Ernes, Lefevre, Guillemet, Lemer, Sourd, Adam, Charles Quentin; enfin quelques membres des divers groupes republicains, MM. Harant Olive, etc. M. le docteur Robinet presidait.

Victor Hugo et Louis Blanc avaient ete invites. Victor Hugo, qui est actuellement a Guernesey, et Louis Blanc, qui est a Londres, n'avaient pu se rendre a cet appel. Mais ils avaient envoye des lettres qui ont ete lues au milieu des applaudissements enthousiastes.

Voici la lettre de Victor Hugo:

Mes chers concitoyens,

Vous voulez bien desirer ma presence a votre banquet. Ma presence, c'est ma pensee. Laissez-moi donc prendre un moment la parole au milieu de vous.

Amis, ayons confiance. Nous ne sommes pas si vaincus qu'on le suppose.

A trois empereurs, opposons trois dates: le 14 juillet, le 10 aout, le 21 septembre. Le 14 juillet a demoli la Bastille et signifie Liberte; le 10 aout a decouronne les Tuileries et signifie Egalite; le 21 septembre a proclame la republique et signifie Fraternite. Ces trois idees peuvent triompher de trois armees. Elles sont de taille a colleter tous les monstres; elles se resument en ce mot, Revolution. La Revolution, c'est le grand dompteur, et si la monarchie a les lions et les tigres, nous avons, nous, le belluaire.

Puisqu'on est en train de faire des denombrements, faisons le notre. Il y a d'un cote trois hommes, et de l'autre tous les peuples. Ces trois hommes, il est vrai, sont trois Tout-Puissants. Ils ont tout ce qui constitue et caracterise le droit divin; ils ont le glaive, le sceptre, la loi ecrite, chacun leur dieu, chacun leurs pretres; ils ont les juges, les bourreaux, les supplices, et l'art de fonder l'esclavage sur la force meme des esclaves. Avez-vous lu l'epouvantable code militaire prussien? Donc, ces tout-puissants-la sont les Dieux; nous n'avons, nous, que ceci pour nous d'etre les Hommes. A l'antique monarchie qui est le passe vivant, et vivant de la vie terrible des morts, aux rois spectres, au vieux despotisme qui peut d'un geste tirer quatre millions de sabres du fourreau, qui declare la force superieure au droit, qui restaure l'ancien crime appele la conquete, qui egorge, massacre, pille, extermine, pousse d'innombrables masses a l'abattoir, ne se refuse aucune infamie profitable, et vole une province dans la patrie et une pendule dans la maison, a cette formidable coalition des tenebres, a ce pouvoir compacte, nocturne, enorme, qu'avons-nous a opposer? un rayon d'aurore. Et qui est-ce qui vaincra? la Lumiere.

Amis, n'en doutez pas. Oui, la France vaincra. Une trinite d'empereurs peut etre une trinite comme une autre, mais elle n'est pas l'unite. Tout ce qui n'est pas un se divise. Il y a une premiere chance, c'est qu'ils se devoreront entre eux; et puis il y en a une seconde, c'est que la terre tremblera. Pour faire trembler la terre sous les rois, il suffit de certaines voix tonnantes. Ces voix sont chez nous. Elles s'appellent Voltaire, Rousseau, Mirabeau. Non, le grand continent, tour a tour eclaire par la Grece, l'Italie et la France, ne retombera pas dans la nuit; non, un retour offensif des vandales contre la civilisation n'est pas possible. Pour defendre le monde, il suffit d'une ville; cette ville, nous l'avons. Les bouchers pasteurs de peuples ayant pour moyen la barbarie et pour but le sauvagisme, les fleaux du destin, les conducteurs aveugles de multitudes sourdes, les irruptions, les invasions, les deluges d'armees submergeant les nations, tout cela c'est le passe, mais ce n'est point l'avenir; refaire Cambyse et

Nemrod est absurde, ressusciter les fantomes est impossible, remettre l'univers sous le glaive est un essai insense; nous sommes le dix-neuvieme siecle, fils du dix-huitieme, et, soit par l'idee, soit par l'epee, le Paris de Danton aura raison de l'Europe d'Attila.

Je l'affirme, et, certes, vous n'en doutez point.

Maintenant je propose un toast.

Que nos gouvernants momentanes ne l'oublient pas, la preuve de la monarchie se fait par la Siberie, par le Spielberg, par Spandau, par Lambessa et Cayenne. La preuve de la republique se fait par l'amnistie.

Je porte un toast a l'amnistie qui fera freres tous les francais, et a la republique qui fera freres tous les peuples.

## **XII**

### **L'AVENIR DE L'EUROPE**

Les organisateurs du Congres de la Paix, qui s'est tenu, en 1872, a Lugano, avaient ecrit a Victor Hugo pour lui demander de s'y rendre. Victor Hugo, retenu a Guernesey, leur a repondu la lettre suivante:

*Aux membres du Congres de la Paix, a Lugano.*

Hauteville-House, 20 septembre 1872.

Mes compatriotes europeens,

Votre sympathique invitation me touche. Je ne puis assister a votre congres. C'est un regret pour moi; mais ce que je vous eusse dit, permettez-moi de vous l'ecrire.

A l'heure ou nous sommes, la guerre vient d'achever un travail sinistre qui remet la civilisation en question. Une haine immense emplit l'avenir. Le moment semble etrange pour parler de la paix. Eh bien! jamais ce mot: Paix, n'a pu etre plus utilement prononce qu'aujourd'hui. La paix, c'est l'inevitable but. Le genre humain marche sans cesse vers la paix, meme par la guerre. Quant a moi, des a present, a travers la vaste animosite regnante, j'entrevois distinctement la fraternite universelle. Les heures fatales sont une clairevoie et ne peuvent empecher le rayon divin de passer a travers elles.

Depuis deux ans, des evenements considerables se sont accomplis. La France a eu des aventures; une heureuse, sa delivrance; une terrible, son demembrement. Dieu l'a traitee a la fois par le bonheur et par le malheur. Procede de guerison efficace,

mais inexorable. L'empire de moins, c'est le triomphe; l'Alsace et la Lorraine de moins, c'est la catastrophe. Il y a là on ne sait quel mélange de redressement et d'abaissement. On se sent fier d'être libre, et humilié d'être moindre. Telle est aujourd'hui la situation de la France qu'il faut qu'elle reste libre et redevienne grande. Le contre-coup de notre destinée atteindra la civilisation tout entière, car ce qui arrive à la France arrive au monde. De là une anxiété générale, de là une attente immense; de là, devant tous les peuples, l'inconnu.

On s'effraie de cet inconnu. Eh bien, je dis qu'on s'effraie à tort.

Loin de craindre, il faut espérer.

Pourquoi?

Le voici.

La France, je viens de le dire, a été délivrée et démembrée. Son démembrement a rompu l'équilibre européen, sa délivrance a fondé la république.

Effrayante fracture à l'Europe; mais avec la fracture le remède.

Je m'explique.

L'équilibre rompu d'un continent ne peut se reformer que par une transformation. Cette transformation peut se faire en avant ou en arrière, dans le mal ou dans le bien, par le retour aux ténèbres ou par l'entrée dans l'aurore. Le dilemme suprême est posé. Désormais, il n'y a plus de possible pour l'Europe que deux avenir: devenir Allemagne ou France, je veux dire être un empire ou être une république.

C'est ce que le solitaire fatal de Sainte-Hélène avait prédit, avec une précision étrange, il y a cinquante-deux ans, sans se douter qu'il serait l'instrument indirect de cette transformation, et qu'il y aurait un Deux-Décembre pour aggraver le Dix-Huit-Brumaire, un Sedan pour dépasser Waterloo, et un Napoléon le Petit pour détruire Napoléon le Grand.

Seulement, si le côté noir de sa prophétie s'accomplissait, au lieu de l'Europe cosaque qu'il entrevoyait, nous aurions l'Europe vandale.

L'Europe empire ou l'Europe république; l'un de ces deux avenir est le passé.

Peut-on revivre le passé?

Évidemment non.

Donc nous aurons l'Europe république.

Comment l'aurons-nous?

Par une guerre ou par une revolution.

Par une guerre, si l'Allemagne y force la France. Par une revolution, si les rois y forcent les peuples. Mais, a coup sur, cette chose immense, la Republique europeenne, nous l'aurons.

Nous aurons ces grands Etats-Unis d'Europe, qui couronneront le vieux monde comme les Etats-Unis d'Amerique couronnent le nouveau. Nous aurons l'esprit de conquete transfigure en esprit de decouverte; nous aurons la genereuse fraternite des nations au lieu de la fraternite feroce des empereurs; nous aurons la patrie sans la frontiere, le budget sans le parasitisme, le commerce sans la douane, la circulation sans la barriere, l'education sans l'abrutissement, la jeunesse sans la caserne, le courage sans le combat, la justice sans l'echafaud, la vie sans le meurtre, la foret sans le tigre, la charrue sans le glaive, la parole sans le baillon, la conscience sans le joug, la verite sans le dogme, Dieu sans le pretre, le ciel sans l'enfer, l'amour sans la haine. L'effroyable ligature de la civilisation sera defaite; l'isthme affreux qui separe ces deux mers, Humanite et Felicite, sera coupe. Il y aura sur le monde un flot de lumiere. Et qu'est-ce que c'est que toute cette lumiere? C'est la liberte. Et qu'est-ce que c'est que toute cette liberte? C'est la paix.

### **XIII**

#### **OFFRES DE RENTRER A L'ASSEMBLEE**

A la fin de mars 1873, Victor Hugo, etant a Guernesey, recevait de Lyon les deux lettres suivantes:

Illustre citoyen Victor Hugo,

Au nom d'un groupe de citoyens radicaux du sixieme arrondissement de Lyon, nous avons l'honneur de vous proposer la candidature a la deputation du Rhone, aux elections partielles, en remplacement de M. de Laprade, demissionnaire.

Nous sommes surs du succes de votre candidature, et pensons que toutes celles qui pourraient se produire s'effaceront devant l'autorite de votre nom, si cher a la democratie francaise.

Nous pensons que vous etes toujours dans les memes vues que l'an dernier relativement au mandat contractuel.

Agreez, citoyen, nos salutations fraternelles.

Les delegues charges de la redaction.

*(Suivent les signatures.)*

*Au citoyen Victor Hugo.*

Cher et illustre citoyen,

Les democratres lyonnais vous saluent.

La democratie lyonnaise, depuis longtemps, fait son possible pour marcher a la tete du mouvement social, et vous etes le representant le plus illustre de ses principes.

Vous avez eu des consolations pour tous les proscrits et des indignations contre tous les proscripteurs.

Nous avons garde le souvenir de votre noble conduite a Bruxelles envers les refugies.

Nous n'avons pas oublie que vous avez accepte le contrat qui lie le deutes et ses mandants.

Cher et illustre citoyen, la periode que nous traversons est ardue et solennelle.

Les principes de la democratie radicale, d'ou est sortie la revolution francaise, les partisans du servage et de l'ignorance s'efforcent d'en retarder l'avenement. Apres avoir essaye de nous compromettre, ils s'evertuent a nous diviser.

Devant le scrutin qui demain va s'ouvrir, il ne faut pas que notre imposante majorite soit scindee par des divisions.

Nous avons voulu faire un choix devant lequel toute competition s'efface; nous avons resolu de vous offrir nos suffrages pour le siege vacant dans le departement du Rhone.

Cette candidature, qui vous est offerte par la democratie lyonnaise et radicale, veuillez nous faire connaitre si vous l'acceptez.

Recevez, cher et illustre citoyen, le salut fraternel que nous vous adressons.

*(Suivent les signatures.)*

M. Victor Hugo a repondu:

Hauteville-House, 30 mars 1873.

Honorables et chers concitoyens,

Je tiendrais a un haut prix l'honneur de représenter l'illustre ville de Lyon, si utile dans la civilisation, si grande dans la démocratie.

J'ai écrit: *Paris est la capitale de l'Europe, Lyon est la capitale de la France.*

La lettre collective que vous m'adressez m'honore; je vous remercie avec émotion. Être l'élu du peuple de Lyon serait pour moi une gloire.

Mais, à l'heure présente, ma rentrée dans l'Assemblée serait-elle opportune?

Je ne le pense pas.

Si mon nom signifie quelque chose en ces années fatales où nous sommes, il signifie *amnistie*. Je ne pourrais réparaître dans l'Assemblée que pour demander l'amnistie pleine et entière; car l'amnistie restreinte n'est pas plus l'amnistie que le suffrage mutilé n'est le suffrage universel.

Cette amnistie, l'assemblée actuelle l'accorderait-elle? Évidemment non. Qui se meurt ne donne pas la vie.

Un vote hostile préjugerait la question; un précédent fâcheux serait créé, et la réaction l'invoquerait plus tard. L'amnistie serait compromise.

Pour que l'amnistie triomphe, il faut que la question arrive neuve devant une assemblée nouvelle.

Dans ces conditions, l'amnistie l'emportera. L'amnistie, d'où naîtra l'apaisement et d'où sortira la réconciliation, est le grand intérêt actuel de la république.

Ma présence à la tribune aujourd'hui ne pouvant avoir le résultat qu'on en attendrait, il est utile que je reste à cette heure en dehors de l'Assemblée.

Toute considération de détail doit disparaître devant l'intérêt de la république.

C'est pour mieux la servir que je crois devoir effacer ma personnalité en ce moment.

Vous m'approuverez, je n'en doute pas; je reste profondément touché de votre offre fraternelle; quoi qu'il arrive désormais, je me considérerai comme ayant, sinon les droits, du moins les devoirs d'un représentant de Lyon, et je vous envoie, citoyens, ainsi qu'au généreux peuple lyonnais, mon remerciement cordial.

**VICTOR HUGO.**

**XIV**

**HENRI ROCHEFORT**

M. Victor Hugo a écrit à M. le duc de Broglie la lettre suivante:

Auteuil, villa Montmorency, 8 août 1873.

Monsieur le duc et très honorable confrère,

C'est au membre de l'Académie française que j'écris. Un fait d'une gravité extrême est au moment de s'accomplir. Un des écrivains les plus célèbres de ce temps, M. Henri Rochefort, frappé d'une condamnation politique, va, dit-on, être transporté dans la Nouvelle-Calédonie. Quiconque connaît M. Henri Rochefort peut affirmer que sa constitution très délicate ne résistera pas à cette transportation, soit que le long et affreux voyage le brise, soit que le climat le devore, soit que la nostalgie le tue. M. Henri Rochefort est père de famille, et laisse derrière lui trois enfants, dont une fille de dix-sept ans.

La sentence qui frappe M. Henri Rochefort n'atteint que sa liberté, le mode d'exécution de cette sentence atteint sa vie. Pourquoi Nouméa? Les îles Sainte-Marguerite suffiraient. La sentence n'exige point Nouméa. Par la détention aux îles Sainte-Marguerite la sentence serait exécutée, et non aggravée. Le transport dans la Nouvelle-Calédonie est une exagération de la peine prononcée contre M. Henri Rochefort. Cette peine est commuée en peine de mort. Je signale à votre attention ce nouveau genre de commutation.

Le jour où la France apprendrait que le tombeau s'est ouvert pour ce brillant et vaillant esprit serait pour elle un jour de deuil.

Il s'agit d'un écrivain, et d'un écrivain original et rare. Vous êtes ministre et vous êtes académicien, vos deux devoirs sont ici d'accord et s'entraident. Vous partageriez la responsabilité de la catastrophe prévue et annoncée, vous pouvez et vous devez intervenir, vous vous honorez en prenant cette généreuse initiative, et, en dehors de toute opinion et de toute passion politique, au nom des lettres auxquelles nous appartenons vous et moi, je vous demande, monsieur et cher confrère, de protéger dans ce moment décisif, M. Henri Rochefort, et d'empêcher son départ, qui serait sa mort.

Recevez, monsieur le ministre et cher confrère, l'assurance de ma haute considération.

**VICTOR HUGO.**

M. le duc de Broglie a répondu:

Monsieur et cher confrère,

J'ai reçu, durant une courte excursion qui m'éloigne de Paris, la lettre que vous voulez bien m'écrire et je m'empresse de la transmettre à M. Beule.

M. Rochefort a dû être l'objet (si les intentions du gouvernement ont été suivies) d'une inspection médicale faite avec une attention toute particulière, et l'ordre de départ n'a dû être donné que s'il est certain que l'exécution de la loi ne met en péril ni la vie ni la santé du condamné.

Dans ce cas, vous jugerez sans doute que les facultés intellectuelles dont M. Rochefort est doué accroissent sa responsabilité, et ne peuvent servir de motif pour atténuer le châtiment dû à la gravité de son crime. Des malheureux ignorants ou égarés, que sa parole a pu séduire, et qui laissent derrière eux des familles vouées à la misère, auraient droit à plus d'indulgence.

Veillez agréer, monsieur et cher confrère, l'assurance de ma haute considération.